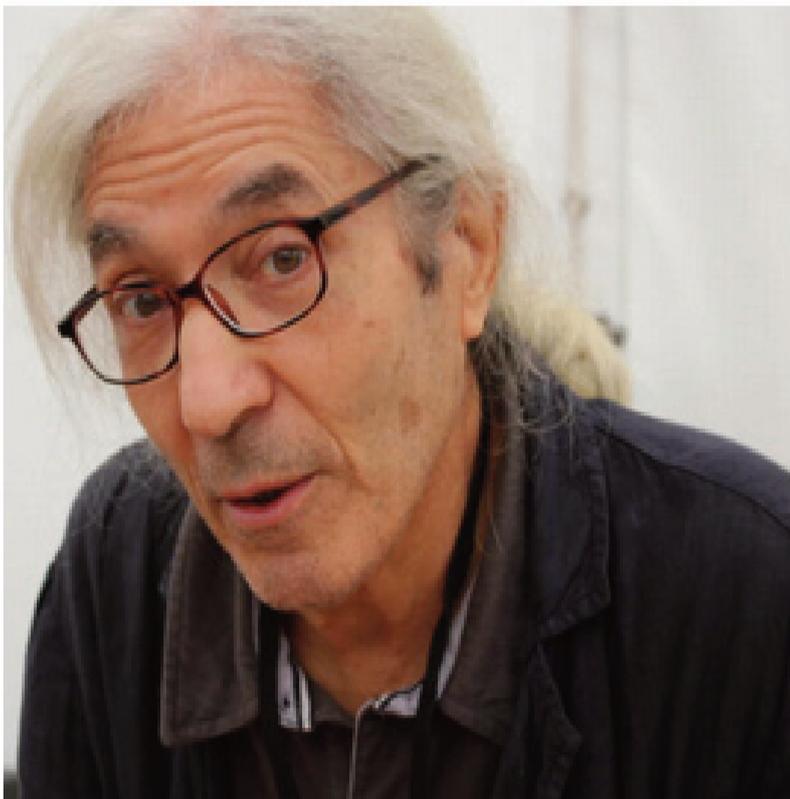


A l'unanimité

*Le Parlement européen condamne
l'arrestation de Boualem Sansal*

**Haro sur la
junte d'Alger**



*Guy Kioni : Le soutien britannique à la
souveraineté du Maroc sur le Sahara devrait
permettre à Londres de mieux bénéficier du
positionnement du Royaume en Afrique*

*Sainte Lucie, le Commonwealth de la Dominique
et Grenade réaffirment leur plein soutien à la
souveraineté du Maroc sur son Sahara*



*Ali Hajji : Le FIFM attire les plus
grands noms du cinéma mondial
et mise sur l'industrie
cinématographique de demain*

Guy Kioni : *Le soutien britannique à la souveraineté du Maroc sur le Sahara devrait permettre à Londres de mieux bénéficier du positionnement du Royaume en Afrique*



Le Royaume-Uni est appelé à rejoindre ses alliés, notamment européens, et soutenir la souveraineté du Maroc sur son Sahara pour mieux tirer profit du fort positionnement du Royaume en Afrique, a indiqué, jeudi, Guy Kioni, qui dirige un important cabinet de conseil en affaires diplomatiques, technologiques et économiques.

"Le Royaume-Uni dispose, dans le sillage des élections législatives de l'été dernier qui ont ouvert la voie au retour du parti travailliste au pouvoir, d'une opportunité unique pour redéfinir ses agendas commer-

ciaux et de politique étrangère", écrit M. Kioni dans un article publié sur le site Business Insider Africa.

Sous le titre "La Grande-Bretagne ne doit pas ignorer les opportunités économiques liées au soutien à la souveraineté du Maroc sur le Sahara", l'analyste souligne les opportunités que le Royaume offre dans le contexte de la stratégie britannique visant à renforcer ses relations avec les pays du continent africain dans l'après Brexit.

Rappelant le soutien exprimé par les principales puissances mondiales à la souveraineté du Maroc sur ses provinces du

Sud, M. Kioni a fait remarquer que Londres est appelé à rejoindre cet élan international et, partant, à libérer le potentiel d'échanges économiques plus robustes avec un important partenaire comme le Maroc. Et d'ajouter qu'au moment où le Royaume-Uni navigue dans un contexte parsemé de défis dans le sillage de sa sortie de l'Union européenne, le soutien à l'intégrité territoriale du Maroc "doit être en tête des priorités du Parti travailliste (au pouvoir) en matière de politique étrangère".

Un tel alignement devrait permettre au Royaume-Uni de tirer profit des divers atouts du Maroc, a dit l'analyste, citant notamment le Port Dakhla Atlantique. Ce port incarne la vision atlantique du Maroc, qui va permettre au pays de jouer un rôle clé dans le renforcement de la résilience économique de l'Afrique, tout en assurant l'intégration des marchés du continent en plein essor dans les routes du commerce mondial. Le Port Dakhla Atlantique est conçu pour connecter la région du Sahel à l'océan Atlantique, une perspective qui offre aux pays subsahariens tels le Mali, le Tchad et le Niger l'opportunité d'intégrer d'une manière plus forte les chaînes du commerce mondial, a-t-il affirmé.

Et de relever que l'alignement sur la vision atlantique du Maroc offre une opportunité unique de parvenir à un équilibre entre les intérêts économiques stratégiques et les objectifs mondiaux partagés, notamment la durabilité et la sécurité. Le Port Dakhla Atlantique est un projet transforma-

teur qui, non seulement conforte l'influence du Maroc mais offre également à la Grande-Bretagne l'opportunité de faire partie d'un partenariat innovant et tourné vers l'avenir, qui renforce également la nécessité de répondre aux préoccupations de sécurité à l'aide de l'intégration régionale, du développement et de la stabilité, qui sont tous au cœur de la vision atlantique du Maroc, a expliqué l'analyste.

Citant les énergies renouvelables parmi les secteurs prometteurs dans les échanges commerciaux entre le Maroc et le Royaume-Uni, l'auteur de l'analyse souligne que le partenariat entre les deux pays demeure plus large. Il a estimé, dans ce contexte, que l'accord d'association conclu entre les deux pays en 2019 a donné un nouvel élan à ces échanges qui continuent de croître d'année en année.

Le soutien britannique à la souveraineté du Maroc sur son Sahara, a-t-il affirmé, est de nature à donner une forte impulsion aux relations économiques et faciliter davantage les investissements entre les deux pays, citant les infrastructures, l'agriculture et les mines parmi les secteurs devant bénéficier du partenariat renouvelé entre Rabat et Londres.

"Soutenir la souveraineté marocaine sur le Sahara n'est pas seulement un geste politique. Il s'agit d'une étape vers le renforcement d'une présence dans le paysage économique africain en pleine évolution, ouvrant ainsi la voie à un avenir durable et prospère pour le Maroc et le Royaume-Uni", a conclu M. Kioni.

Sainte Lucie, le Commonwealth de la Dominique et Grenade réaffirment leur plein soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara

Le Premier ministre de Sainte Lucie, Philip Joseph Pierre, a réaffirmé, jeudi à Rabat, le plein soutien de son pays à la souveraineté du Maroc sur son Sahara et exprimé sa grande appréciation pour la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour une coopération Sud-Sud solidaire et agissante.

S'exprimant dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le Premier ministre de Sainte Lucie a réitéré son appui au Plan marocain d'autonomie comme la seule solution crédible, sérieuse et réaliste pour la résolution définitive du différend régional autour du Sahara marocain.

Il a, d'autre part, souligné les relations profondes et l'amitié unissant Sainte Lucie et le Maroc, formulant le vœu de voir ces relations se renforcer davantage entre les deux pays, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

M. Joseph Pierre s'est également félicité des bourses octroyées par le Maroc aux étudiants de son pays.

Lors de leur rencontre, MM. Bourita et Joseph Pierre ont discuté du renforcement des relations bilatérales entre le Royaume du Maroc et Sainte Lucie, ainsi que des questions d'intérêt commun.

De son côté, le Premier ministre du Commonwealth de la Dominique, Roosevelt Skerrit, a réaffirmé, jeudi à Rabat, le soutien de son pays à l'intégrité territoriale du Maroc et à sa souveraineté sur son Sahara, et réitéré son appui au Plan marocain d'autonomie comme la seule solution crédible, sérieuse et réaliste pour la résolution définitive du différend régional autour du Sahara marocain.

Cette position a été exprimée par M. Skerrit dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"Nous saluons la dynamique et le consensus international grandissant, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en faveur du Plan marocain d'autonomie et de la souveraineté du Royaume sur son Sahara", a souligné le Premier ministre du Com-

monwealth de la Dominique.

Lors de leur rencontre, MM. Bourita et Skerrit ont discuté du renforcement des relations bilatérales entre le Royaume du Maroc et le Commonwealth de la Dominique, ainsi que des questions d'intérêt commun.

À cette occasion, M. Skerrit s'est également réjoui de la consolidation des relations entre les deux pays et a exprimé sa grande appréciation pour la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour une coopération Sud-Sud solidaire et agissante.

À l'issue de leurs entretiens, MM. Bourita et Skerrit ont procédé à la signature d'un accord d'exemption de visa pour les passeports officiels.

Pour sa part, Grenade a réaffirmé, jeudi à Rabat, son "soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son territoire, y compris la région du Sahara" et "réitéré son appui au Plan marocain d'autonomie comme la seule solution crédible, sérieuse et réaliste" pour la résolution définitive du différend régional autour du Sahara marocain.

Cette position a été exprimée dans le

communiqué conjoint signé à l'issue des entretiens du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, avec le Premier Ministre de Grenade, Dickon Mitchell.

Grenade s'est, en outre, félicitée du consensus international croissant et de la dynamique impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en faveur du Plan d'autonomie et de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, dans lesquels s'inscrit sa position.

Dans ce communiqué conjoint, M. Mitchell a également salué les efforts des Nations unies en tant que cadre exclusif pour parvenir à une solution réaliste, pratique et durable à ce différend régional.

De même, Grenade, en tant que membre de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS), s'est félicitée de l'ouverture d'une ambassade de l'OECS à Rabat (18 octobre 2018) et d'un consulat général à Dakhla (31 mars 2022), qui offrent une opportunité significative pour renforcer davantage les échanges entre le Royaume du Maroc et les six Etats de la Caraïbe Orientale.

A l'unanimité

Le Parlement européen condamne l'arrestation de Boualem Sansal

Haro sur la junte d'Alger



Le Parlement européen (PE) a marqué un tournant historique jeudi 28 novembre en adoptant, à l'unanimité, une résolution condamnant l'arrestation de Boualem Sansal, écrivain et intellectuel franco-algérien. Ce dernier, connu pour ses prises de position courageuses contre la junte militaire algérienne, croupit aujourd'hui dans les geôles de cette junte, victime de ses idées et de son engagement pour la liberté et la justice.

Ce qui est inédit, c'est que cette condamnation ferme a émané de tous les groupes politiques au sein du PE qui ont unanimement lancé un appel à la junte militaire : Libérez Boualem Sansal.

L'Algérie, un Etat voyou

Marion Maréchal (Groupe des Conservateurs et Réformistes européens) a marqué les débats par un réquisitoire cinglant contre la junte militaire algérienne qui n'hésite pas à embastiller un écrivain.

« Guidé par sa haine de la France, le régime d'Alger se comporte comme un Etat voyou prêt à tout pour exercer une pression diplomatique », a martelé la députée européenne dans son discours au Parlement européen, qualifiant l'arrestation arbitraire de Boualem Sansal de « prise d'otage qui ne dit pas son nom ».

Elle a également critiqué l'hypocrisie des élites algériennes en disant : « Pendant qu'en Algérie un écrivain est emprisonné, les hiérarques du régime continuent d'envoyer leurs enfants faire leurs études en France et de

venir se soigner dans nos hôpitaux ».

Marion Maréchal a même avancé une proposition provocatrice et sarcastique en appelant à un deal avec le régime répressif algérien. « Revenons à de vieux usages diplomatiques et proposons à l'Algérie un échange de prisonniers. Il y a 3.500 vrais délinquants et criminels algériens dans les prisons françaises. Nous sommes prêts à les échanger contre l'innocent Boualem Sansal », a-t-elle proposé non sans ironie.

Quel est le crime de Boualem Sansal ?

Au nom du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates, l'eurodéputé Raphaël Glucksmann a assuré que « Boualem Sansal est en prison ». Selon lui, « cette phrase absurde condamne à elle seule le pouvoir qui l'enferme ».

Et Raphaël Glucksmann de s'interroger : « Quel est le crime de Boualem Sansal ? Un crime terrible, un crime impardonnable : son crime est d'écrire, de penser, de parler, de rêver en homme libre. Et c'est assez pour constituer, je cite, une « atteinte à l'intégrité territoriale ». Une trahison qui vous fait encourir, peut-être, la perpétuité. A quel point faut-il douter de soi pour avoir si peur des mots d'un écrivain de 75 ans ? ».

« Le régime algérien qui l'embastille ressemble ce soir à tous ces régimes, à travers l'histoire, qui ont persécuté, arrêté, déporté les poètes dont les plumes et les âmes refusaient de se soumettre. Ceux qui font aujourd'hui, en France, le procès intellectuel de l'écrivain plutôt que de porter le fer contre

ses geôliers sont les dignes héritiers de la cohorte de bureaucrates de la pensée, qui instruisaient jadis le procès en réaction des dissidents soviétiques au lieu d'élever la voix contre leurs bourreaux », a martelé le député européen dans son intervention.

De son côté, François-Xavier Bellamy, eurodéputé du Parti populaire européen (PPE), a exprimé sa satisfaction face à cette rare unité au sein du PE dans cette affaire. « A la demande de tous les groupes parlementaires européens, nous montrons par cette résolution le soutien unanime de tous les pays et partis d'Europe » à cet écrivain désarmé face à un régime répressif.

Appel à la libération d'un peuple tout entier, le peuple algérien

« Les formations politiques ont rarement l'occasion d'être unanimes pour défendre une même cause. La liberté de Boualem Sansal ne mérite en réalité aucun débat, mais un vote unanime », a, pour sa part, affirmé Sarah Knafo, membre du Groupe « L'Europe des nations souveraines » (ENS). Et la députée européenne d'ajouter : « Chers collègues, je vous appelle, de tout mon cœur, à exiger la libération de Boualem Sansal. Il est des heures où il faut laisser la politique de côté et nous ranger, sans arrière-pensée, du côté de la liberté, du talent et du courage ».

« Au nom des écologistes, je demande la libération immédiate de Boualem Sansal. La liberté d'un écrivain n'est jamais qu'une question individuelle. Elle est le baromètre de la liberté d'un peuple. Liberté pour Boualem

Sansal. Liberté pour le peuple algérien », a assuré Marie Toussaint, membre du Groupe des Verts/Alliance libre européenne.

Et d'ajouter : « Au-delà de l'appel à la libération de Boualem Sansal, c'est un appel que nous lançons à la libération d'un peuple tout entier, le peuple algérien qui depuis des décennies étouffe. Il étouffe sous le poids d'une gérontocratie qui s'accroche au pouvoir sous un système verrouillé qui refuse d'entendre des aspirations légitimes à la démocratie, à la transparence, à une vie meilleure ».

La privation de liberté d'un écrivain est un acte grave

Par ailleurs, l'avocat de Boualem Sansal, François Zimeray, a affirmé, dans un communiqué envoyé à l'AFP, que l'écrivain franco-algérien a été entendu par le parquet antiterroriste d'Alger et a été placé sous mandat de dépôt.

Boualem Sansal, « qui s'était rendu à Alger en confiance, est aujourd'hui placé en détention en vertu de l'article 87 bis du code pénal algérien qui réprime l'ensemble des atteintes à la sûreté de l'Etat », a assuré l'avocat français mandaté par les éditions Gallimard pour défendre l'écrivain franco-algérien.

« La privation de liberté d'un écrivain de 80 ans à raison de ses écrits est un acte grave », a observé l'avocat.

« Quelles que soient les blessures invoquées et les sensibilités heurtées, elles sont indissociables de l'idée même de liberté, chèrement conquise en Algérie ; il y a là une disproportion manifeste dont les auteurs n'ont vraisemblablement pas mesuré la portée », a-t-il précisé.

« S'il doit y avoir enquête, celle-ci ne justifie nullement que soit prolongée la détention de Boualem Sansal », a encore commenté François Zimeray.

Boualem Sansal, qui a critiqué les dirigeants algériens à de nombreuses reprises, a été arrêté mi-novembre alors qu'il arrivait dans son pays natal depuis la France.

A rappeler que les Prix Nobel de littérature Annie Ernaux, Jean-Marie Le Clézio, Orhan Pamuk et Wole Soyinka, ainsi que plusieurs écrivains dont Salman Rushdie et Roberto Saviano, ont appelé à la « libération immédiate » de Boualem Sansal, dans une tribune publiée samedi dernier sur le site de l'hebdomadaire Point cité par l'AFP.

« Exigeons la libération immédiate de Boualem Sansal et de tous les écrivains emprisonnés pour leurs idées », ont-ils écrit dans ce texte initié par son compatriote Kamel Daoud, Prix Goncourt 2024 et chroniqueur au Point.

« Nous ne pouvons pas rester silencieux. Il y va de la liberté, du droit à la culture et de nos vies à nous écrivains ciblés par cette terreur », ont-ils ajouté.

Par ailleurs, trente lauréats du Grand prix de l'Académie française ont lancé dans une tribune collective publiée par Le Figaro un appel pour la libération de Boualem Sansal. « Nous ne pouvons concevoir qu'un écrivain qui n'est coupable de rien, sinon d'écrire et de penser, soit arrêté et disparaître », ont-ils martelé.

Mourad Tabet

La vision Royale pour la consolidation de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique mise en avant devant le CPS de l'UA



La vision Royale pour la consolidation de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique a été mise en avant jeudi devant le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA).

Lors d'une réunion du CPS de l'UA tenue au niveau ministériel sur «les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre du mandat du CPS de l'UA conformément à l'Acte constitutif de l'UA et du protocole du CPS», l'ambas-

sadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, a rappelé dans ce sens le Discours adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI au 30^{ème} sommet de l'UA dans lequel le Souverain avait affirmé que le Maroc "continuera à faire siennes les causes nobles du continent et œuvrera inlassablement pour la consolidation de la paix, de la stabilité et du développement du continent".

M. Arrouchi a souligné que cette vision royale

incarne l'engagement constant du Maroc à relever les défis complexes qui entravent la paix et la stabilité en Afrique, notamment les conflits prolongés, les violences armées, les activités terroristes et les mouvements séparatistes.

Dans cet esprit, le Royaume a plaidé pour une approche proactive et holistique en matière de gestion des crises basée sur le renforcement des mécanismes de prévention, tels que le Système continental d'alerte précoce, et la mobilisation des

ressources financières, humaines et logistiques adaptées.

Le diplomate a également mis en avant l'importance d'aligner les efforts continentaux sur le nexus paix-sécurité-développement, une approche prônée par le Maroc et menée par le CPS à travers le «Processus de Tanger», et qui devrait guider les futures stratégies de l'Union africaine.

Il a relevé que sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a démontré son engagement en tant que médiateur actif dans plusieurs crises africaines, notamment dans la région du fleuve Mano, au Sahel et en Libye. Des initiatives qui s'inscrivent dans la vision Royale tournée vers la promotion de la paix par le dialogue, la diplomatie préventive et la négociation, des principes qui sont au cœur de l'approche marocaine des relations internationales.

À cette occasion, M. Arrouchi a réaffirmé l'importance d'une solidarité africaine renforcée, en considérant que toute performance du CPS devrait être évaluée à travers des réalisations concrètes sur le terrain et que la préservation de l'intégrité territoriale des États, le bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures doivent rester des principes directeurs de cet organe.

Le Royaume a appelé également à la mise en œuvre des «projets Nexus», comme prôné par la Déclaration de Tanger, pour traiter les causes structurelles des crises et des conflits en promouvant le développement socioéconomique, afin de construire une Afrique prospère, alignée sur les objectifs de développement durable de l'ONU.

Cette vision royale, pierre angulaire de l'action du Maroc au sein des instances africaines, témoigne d'une ambition claire qui appelle à contribuer à l'émergence d'un continent uni, stable et prospère, où la paix et le développement perdurent, a conclu M. Arrouchi.

Sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques

L'engagement du Maroc envers l'Afrique souligné à Vienne

Les efforts déployés par le Maroc pour renforcer la coopération avec les pays africains dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques ont été mis en avant lors de la Conférence ministérielle sur la science, la technologie et les applications nucléaires organisée à Vienne.

Prenant part à cette Conférence tenue du 26 au 28 novembre dans la capitale autrichienne, le directeur général de l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR), Saïd Mouline, a présenté au directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Mariano Grossi, les actions entreprises en termes de renforcement des capacités, menées par l'Agence au profit du continent africain, indique jeudi un communiqué de l'AMSSNuR.

Une brochure détaillant l'ensemble des activités réalisées par l'AMSSNuR, ainsi que les perspectives visant l'élargissement de la coopération africaine Sud-Sud, prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a été diffusée à l'ensemble des délégations visitant le "Stand Maroc", indique le communiqué.

Ce stand a été préparé et animé par le Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN), en partenariat avec l'AMSSNuR, le Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST), l'Institut national de la recherche

agronomique (INRA), l'Office national de sûreté sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) et l'Institut national d'oncologie Sidi Mohammed Ben Abdellah (CHU).

Durant sa visite du stand, le directeur général de l'AIEA a salué le partenariat exemplaire entre le Maroc et l'AIEA, soulignant les contributions de notre pays dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture et la santé. Il a particulièrement mis en avant l'expertise marocaine comme un levier essentiel pour le développement national et régional en Afrique.

L'AMSSNuR a signé lors de cette conférence un protocole d'accord avec l'Autorité sénégalaise de radioprotection et de sûreté nucléaire (ARSN), en présence des ambassadeurs des deux pays, fait savoir le communiqué, précisant que cet accord vise le partage d'informations entre les deux autorités réglementaires et la promotion de la coopération africaine en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

L'AMSSNuR a également pris part à l'atelier "France-Maroc" intitulé "France Global Support for Infrastructure Development in the Fight Against Cancer", durant lequel le secrétaire général de l'AMSSNuR, Reda Nour, a mis en avant les missions de l'École africaine en sûreté radiologique, inaugurée au Maroc par l'AIEA, pour renforcer l'infrastructure réglementaire et les capacités



des autorités africaines.

Cette école africaine en sûreté radiologique résulte d'un arrangement pratique signé entre l'AMSSNuR et l'AIEA en 2023, et qui vise à renforcer les compétences et les capacités des régulateurs de la sûreté radiologique en Afrique afin de garantir une utilisation sûre et sécurisée des sources de rayonnements ionisants.

La présence de l'AMSSNuR à cet événement international, aux côtés des membres de la délégation nationale menée par l'ambassa-

deur représentant permanent du Maroc auprès des organisations internationales à Vienne, Az-zeddine Farhane, témoigne de son engagement constant à faciliter le déploiement efficace des applications nucléaires, notamment dans le domaine médical et en agriculture, tout en étant strict et rigoureux dans le contrôle de la protection du public, des patients, des travailleurs, et de l'environnement contre les risques liés aux rayonnements ionisants, conclut le communiqué.

Hajj 1446 : Date arrêtée pour la 2^{ème} phase du paiement des frais pour les personnes inscrites dans les listes d'attente

La deuxième phase de l'opération du règlement des frais du Hajj pour la saison 1446 de l'Hégire pour les personnes inscrites dans les listes d'attente se déroulera du 09 au 13 décembre 2024, avec acceptation du chèque certifié, a annoncé vendredi le ministère des Habous et des Affaires Islamiques.

Il s'agit des citoyens inscrits dans ces listes d'attente selon l'ordre établi par le processus de tirage au sort et qui remplaceront ceux n'ayant pas pu effectuer le règlement des frais du Hajj pour la saison 1446 lors de la première phase, a précisé le ministère dans un communiqué.

Le paiement sera effectué en un seul versement auprès des agences d'Al Barid Bank dans les différentes préfectures et provinces du Royaume tant pour le pèlerinage encadré par le ministère des Habous et des Affaires Islamiques que pour celui des agences de voyages.

La Commission Royale chargée du pèlerinage avait recommandé le paiement, par les citoyens sélectionnés dans le cadre du tirage au sort pour l'organisation officielle, d'un montant approximatif estimé à 65.000 DH, alors que la valeur définitive du Hajj sera arrêtée ultérieurement, soit en hausse ou en baisse, a ajouté la même source.



Le Président de la RCD met en avant le rôle central du Maroc dans le développement de la neurochirurgie en Afrique



Les travaux du 5^{ème} Congrès de l'Association continentale africaine de neurochirurgie – CAANS – ont été ouverts à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC), mardi 26 novembre 2024.

Dans son discours d'ouverture de cet

événement, le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi, s'est dit heureux et satisfait des progrès réalisés dans le domaine médical dans son pays, soulignant que cela a été essentiellement favorisé par « la coopération solide en matière de formation des neurochirurgiens africains qui a été initiée depuis

plus de deux décennies entre le Royaume du Maroc et la RDC.

A ce propos, il convient d'indiquer que depuis près de vingt ans, la neurochirurgie fut adoptée à l'Université Mohammed V de Rabat par la Fédération mondiale des Associations de neurochirurgie (WFNS) afin d'assurer la formation des jeunes médecins de différents pays africains dans ce domaine médical d'importante capitale.

Ce programme spécialisé très délicat connu sous l'intitulé « Centre référentiel international de Rabat pour la formation des neurochirurgiens africains » a été lancé en 2002. Il a été créé à l'initiative du Professeur Abdesslam El Khamlichi, de l'Université Mohammed V de Rabat à l'issue d'une étude scientifique approfondie et minutieuse réalisée pendant une période s'étendant entre 1996 et 1998 s'étant focalisée d'une manière inédite sur la situation plutôt inquiétante de la neurochirurgie dans les pays africains, en particulier subsahariens.

Ainsi, tenant compte des observations et recommandations contenues dans cette importante étude universitaire, la Fédération mondiale des Associations de neurochirurgie (WFNS) a consacré la branche d'études de neurochirurgie de l'Université Mohammed V de Rabat comme le centre référentiel international de Rabat de la formation des neurochirurgiens africains.

Ce centre, en l'occurrence, a accueilli depuis deux décennies plus de 100 chirurgiens africains dont 64 ont obtenu leurs diplômes en la matière et 37 sont en cours de parachèvement de leur formation universitaire.

De ce fait, lesdits lauréats exercent d'ores et déjà dans les hôpitaux publics de leurs pays et créent même des centres locaux de formation de neurochirurgiens.

Les spécialistes consacrés désormais compétents en la matière à l'issue de leurs études universitaires au Maroc sont issus de 24 pays africains subsahariens (...).

D'autre part, ce programme de formation scientifique et médicale ambitieux s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il a été initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI afin d'offrir une formation chirurgicale spécialisée dans un domaine particulièrement délicat, dispensée gracieusement par les universités marocaines compétentes.

La tenue du 5^{ème} Congrès de l'Union africaine des Associations de neurochirurgie (CAANS) au Congo démocratique, du 25 au 28 novembre 2024, a connu la participation d'une délégation marocaine composée de plus de 20 neurochirurgiens et fut couronnée, entre autres, par la reconnaissance du rôle central joué par le Royaume du Maroc dans le processus de développement de la neurochirurgie africaine.

A cet effet, le Président de la République démocratique du Congo a offert une médaille d'honneur au Professeur Abdesslam El Khamlichi.

De même que le groupement des neurochirurgiens africains participant à ces assises ont élu le professeur Abdessamad El Ouahabi, le consacrant président de l'Union africaine des Associations de neurochirurgie (CAANS).

R.M

Colloque à Casablanca sur "Les familles marocaines et les mutations sociétales"

Les conclusions du projet "Les familles marocaines et les mutations sociétales: pour des familles marocaines espaces d'égalité, d'inclusion, de sécurité et de solidarité" ont été au cœur d'un colloque tenu jeudi à Casablanca.

A cette occasion, la présidente de l'Association "Awal Hourriates", Nouzha Skalli, a souligné que ce projet, réalisé sur une période de trois ans, vise à étudier et analyser les transformations ayant affecté les familles marocaines dans le contexte des changements économiques, sociaux et culturels que connaît le pays.

Elle a noté que "les profondes mutations démographiques et sociales imposent de reconnaître la réalité des familles dans diverses

structures, et des rôles joués par leurs membres, afin de dépasser la vision stéréotypée qui ne reflète plus la réalité".

Mme Skalli a également précisé que les changements sociétaux nécessitent une prise en charge par des politiques et programmes de l'Etat adoptant une nouvelle approche, dans le but de faire de la famille marocaine un espace où tous les membres de la société jouissent pleinement de leurs droits humains dans leur globalité.

Elle a ajouté que le mémorandum, sur lequel l'association entend entamer un plaidoyer, s'inscrit dans la dynamique sociétale que connaît le Maroc, dans une trajectoire réformiste visant à établir un nouveau modèle de développement, conformément aux dispo-

sitions et principes de la Constitution, à travers la revendication d'une réforme du système judiciaire, ainsi qu'une révision des méthodes d'élaboration des politiques et programmes publics dans tous les domaines.

Selon Mme Skalli, ce mémorandum, élaboré par l'Association "Awal Hourriates" en tant que think tank, est le fruit d'un travail collaboratif impliquant de nombreux experts et universitaires, et s'appuie sur une méthodologie combinant travail de terrain, diagnostic et analyse des données, en adoptant une approche globale dans l'examen des questions liées à la famille.

Intitulé "Pour des familles marocaines espaces d'égalité, d'inclusion, de sécurité et de solidarité", ce mémorandum comporte 100

recommandations, notamment dans le domaine juridique, appelant à une réforme du Code de la famille et du Code pénal, à l'unification des textes et procédures relatifs au mariage, au divorce, à la garde des enfants et à l'héritage, en respectant le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, en renforçant l'égalité, et en luttant contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes.

Parmi les recommandations figurent également l'intégration de l'approche genre dans les études sur les familles et les divers programmes sociaux et économiques, notamment ceux liés à la protection sociale, ainsi que le renforcement des mécanismes de sensibilisation, la promotion de la culture de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes et l'exclusion.

La communication autour de la protection des données personnelles : Le cas du Maroc

Réflexions à propos d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université Hassan II de Casablanca (1/2)

Il y a quatre mois, le 29 juillet 2024, a eu lieu à la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'Sik de l'Université Hassan II de Casablanca, une soutenance de doctorat national de Mme Houda Terrab, qui a porté sur la communication autour de la protection des données à caractère personnel au Maroc à l'ère du capitalisme du Big Data. Ayant moi-même encadré ce travail de très près depuis quatre années, j'ai exprimé ma satisfaction de le voir aboutir. Mais, il ne s'agit nullement de l'expression d'une satisfaction banale ou de bienveillance. Les raisons en sont les suivantes :

Il s'agit de l'aboutissement d'une lutte pour mener à bien un engagement moral, contre la mise en application d'un nouvel usage universitaire qui consiste à interdire aux enseignants universitaires retraités de continuer à encadrer des thèses de doctorat. Alors que sous d'autres cieux, la pratique est autrement plus intelligente. La soutenance a été l'occasion de dénoncer en public une disposition réglementaire ridicule et scandaleuse qui confond la mission de l'intellectuel avec le travail à la chaîne de Fourrier.

Ensuite, étant moi-même juriste (publiciste), politologue et spécialiste des relations internationales et de l'analyse des politiques étrangères, et ayant collaboré avec le département de communication de l'Université Hassan II (ainsi qu'avec ceux de l'Université de Versailles USVQ pendant une vingtaine d'années, et de l'Université de Saclay pendant quelques années), j'ai pu orienter la doctrine, juriste (privative) de formation, afin qu'elle trouve sa place « naturelle » dans cette formation doctorale.

Enfin, et ceci est en relation avec ce qui a précédé, la principale raison de se réjouir est de nature académique : il s'agit de l'entrée des recherches doctorales (de quelques-unes en réalité, je n'ai aucune emprise sur les autres) dans le champ des sciences de la communication et non plus leur maintien dans celui des techniques, des outils de la communication (perspective appelée couramment communication des organisations). Cette « entrée » implique une « sociologisation » (usage des sciences sociales) des études, de la formation et de la recherche, une nouvelle orientation qui se concentre sur les acteurs (les agents, si l'on préfère), leurs interactions, les jeux de pouvoir qui se mettent en place, etc. et qui ne recherche plus les déterminants dans les outils et les technologies.

Le point de rencontre de nos intérêts a été que toute communication a un aspect normatif ou idéologique, parallèlement à un aspect fonctionnel ou formel. Ainsi, il va sans dire qu'au fond de toute communication, il y a une relation, un rapport de force pour ainsi dire. La communication autour de la question sensible des données personnelles dans les pays qui aspirent à une « démocratisation », ou qui affichent, fut-elle de pure forme, ne fait pas exception. C'est une communication éminemment idéologique, dont il faut rechercher les facteurs de « détermination » et de « surdétermination » dans les champs annexes du politique et de l'économique, essentiellement.

Étant donné l'importance de cette thèse, je voudrais dans ce papier en donner un compte-rendu analytique et critique, en obéissant aux axes qui suivent et que je considère comme formant l'ossature de la problématique :

- 1- Enseignement et recherche en sciences de la communication;
- 2- Approche par l'économie politique;

- 3- Capitalisme du Big Data;
- 4- Médias sociaux et idéologie;
- 5- Concept de modernité;
- 6- Concept de « colonialité »;
- 7- Concept de gouvernementalité;
- 8- À propos de la souveraineté.

1— Enseignement et recherche en sciences de la communication

Le cheminement vers une « sociologisation » de plus en plus extensive des sciences de la communication est dû au fait que l'on s'est rendu compte que ce qui est déterminant, ce ne sont pas les outils de la communication en eux-mêmes, mais les échanges, les interactions, les relations humaines et sociales qui se produisent à l'occasion de ces usages...

Il en a découlé une prise de conscience et une amorce de la critique de l'idéologie du « technologisme », qui prétend que les dysfonctionnements humains peuvent être résolus par l'extension de la technologie. Ce qui est loin d'être prouvé. Il faut donc que l'on « décolonise » à notre niveau l'enseignement et la recherche en communication, en adoptant cette perspective des sciences sociales, nous en ouvrant pour décoloniser de l'intérieur ces mêmes sciences. Car, leurs postulats, paradigmes et théories ne sont pas « universels » par eux-mêmes, mais du fait de la marginalisation d'autres traditions intellectuelles.

De quoi est-il question dans ce travail ? La thèse en question a pour objet le discours sur la protection des données personnelles au Maroc. La protection des données personnelles est désormais une préoccupation majeure au niveau planétaire. Le Maroc a œuvré pour la mise en place de la Commission nationale de contrôle de la protection des Données à caractère personnel (CNDP), considérée comme une avancée significative dans la régulation et la sécurisation des informations privées des citoyens marocains. Cependant, la protection des données personnelles soulève des défis majeurs d'ordre juridique, éthique et politique, rendus critiques par l'évolution idéologique du néolibéralisme et par l'essor fulgurant du capitalisme numérique.

Le travail part d'une réflexion sur les caractéristiques du néocapitalisme et du néolibéralisme dans le monde occidental, en passant par l'analyse de cette pensée économique et en la mettant en relation avec l'émergence des plateformes et des services de l'Internet favorisant la création d'une nouvelle forme de « citoyenneté numérique », résultat de la dérégulation et de la « privatisation » extensive des droits des individus dans une « société numérisée ».

Il est question également de capitalisme informationnel qui transforme les données en capital, les entreprises technologiques utilisant la surveillance pour exploiter les données personnelles à des fins commerciales et de contrôle social. Ce régime de surveillance pose des défis majeurs à la souveraineté individuelle et à la protection de données. Ainsi, le concept de « productivité » est proposé pour décrire le rôle du citoyen numérique.

À la lumière de l'éclairage théorique, la problématique de la recherche est ainsi envisagée : Comment peut-on lire et interpréter les discours des responsables nationaux et internationaux sur la question de la protection des données personnelles ? Les réglementations nationales et internationales offrent-elles une réelle protection contre une

dépossession non consentie des données personnelles ? Dans quelle mesure les réglementations marocaines en la matière sont-elles efficaces pour faire face à cette surveillance transfrontalière ? Par le biais de l'analyse du discours de la CNDP et de la presse marocaine, la thèse tente d'apporter des réponses à ces questionnements.

Ce travail académique a mis en évidence les mesures adoptées par le Maroc afin de sécuriser les données personnelles, dont la création de la CNDP, des programmes et des actions de sensibilisation et de protection visant les groupes vulnérables en ligne. Il a souligné également des lacunes institutionnelles et réglementaires, des failles dans la gestion et la surveillance des données, ainsi que l'absence d'une loi spécifique sur le Big Data.

Sur les questions du Big Data, du capitalisme informationnel ou digital (il existe une dizaine de qualificatifs pour désigner le même phénomène ?), la bibliographie anglophone est immense. Il est important de souligner cependant que toute recherche dans le champ des sciences sociales n'est pas une grande tapisserie à laquelle travailleraient des ouvrières ; les petits morceaux de tapisserie, quelle que soit leur finesse, ne sauraient se raccorder mécaniquement : c'est le chercheur qui doit les réorganiser dans un ensemble. Il faut garder à l'esprit que le savoir est un processus cumulatif auquel contribue une communauté de chercheurs !

Le plus grand péril de l'homme réside aujourd'hui dans les forces désordonnées de la société contemporaine, dans l'aliénation qu'entraînent ses méthodes de production, ses techniques de domination politique, et son anarchie internationale. Il faut donc prendre position et condamner la pseudo-science sociale des techniques bureaucratiques, qui inhibent la recherche par des prétentions méthodologiques, l'autoconsolident de conceptions confuses, en se concentrant sur des problèmes mineurs coupés des enjeux collectifs.

Toute recherche est nécessairement historique, et la réalité historique doit être articulée sur l'étude des structures sociales où s'inscrivent les « milieux sociaux » examinés, condition sine qua non pour comprendre les interférences entre « individus », « milieux » et « structures ». En d'autres termes encore, étudier les structures sociales, c'est faire l'analyse critique du « pouvoir ». Et le pouvoir, ce n'est pas seulement l'autorité formelle, définie par les droits et les positions privilégiées dans diverses institutions (militaire, politique, économique), etc. La compréhension critique des mécanismes du pouvoir est nécessaire. Au-delà du verbiage des processus démocratiques et de l'effet cosmétique, il s'agit d'engager des questionnements actifs et d'encourager la pensée critique.

2—Nécessité d'une approche critique par l'économie politique

Il faut donc privilégier un retour nécessaire à l'économie politique et à la critique politique. L'économie politique requiert une qualité de l'esprit, une disposition vis-à-vis du réel, elle requiert de l'imagination. Il faut trancher nettement avec les raisonnements de bon nombre de scientifiques contemporains « à la sauce du jour » : l'imagination n'est guère une « mode » mais un « esprit ». Nous sommes aujourd'hui face à des systèmes politiques dominants qui prétendent définir ce qu'est l'humain, ce que devraient être les relations humaines, ce que devraient

être les sentiments, etc. Ce qui est une forme très pernicieuse du totalitarisme. Hélas, en général, les travaux universitaires chez nous ont tendance à ignorer les idéologies et l'histoire modernes au profit d'une fuite dans la mythologie (celle de la technicité, de l'efficacité, de la rapidité, de l'apparence, de la consommation, etc.). Par conséquent, quand on décide d'ignorer l'histoire et la politique (dans le sens de la gestion de la chose sociale), on commet une « faute impardonnable » (au sens d'Althusser). La puissance de l'idéologie est telle qu'aucune lecture n'est innocente. Toute théorie est intéressée et tout savoir est intéressé. Le moindre mal serait de prendre l'arbre pour la forêt !

L'humanisme libéral fait partie de l'idéologie « officielle » du capitalisme moderne, mais dans la pratique, ses valeurs ne sont que de façade. En Occident, les départements de littérature ou d'histoire par exemple font partie de « l'AIIE capitaliste moderne ». Cher nous, c'est à peu près la même chose, sauf que c'est surtout l'effet du mimétisme, donc une sorte de reproduction de la domination. Je me suis toujours rebellé contre l'incompréhension de nombreux collègues à l'université marocaine ! Et savez-vous pourquoi il y a cette résistance à l'analyse sociologique ? Parce que l'analyse sociologique (à partir du postulat qu'aucun objet ne s'échappe par lui-même) porte aux « créateurs » et à ceux qui s'identifient à eux l'ultime et la pire des blessures infligées au narcissisme ! Est-il légitime, au lieu d'analyser, de continuer à s'abandonner amoureusement à la singularité inexprimable de l'œuvre comme seule forme de connaissance ? Assurément non.

Justine qu'il faut s'attacher à d'autres « objets plus pertinents » (la pertinence étant définie par rapport à une utilité sociale, car notre société vit dans un contexte particulier qui nécessite des approches différentes) et il faut contribuer à nous libérer des priorités imposées d'ailleurs. Mais, malheureusement, au sein de l'université marocaine, personne ne se préoccupe véritablement de ce que nous disons, on nous accuse d'adopter des positions extrêmes ou radicales et on continue dans la voie du conservatisme parce que c'est plus compatible (et s'articule bien) avec des formes spécifiques de discours idéologique. Et on continue de baigner dans des illusions. Et c'est à ce titre que mon intervention ici est une sorte de rubrique néo-critique. J'ai quitté cette institution il y a déjà deux ans, mais je continue de cultiver un engagement moral, et mon souhait serait de voir les sciences sociales enseignées différemment !

Alors, pourquoi fait-on des études ? Pourquoi passe-t-on de longues années à préparer des thèses ? La réponse humaniste libérale, si elle ignore le contexte social, est à mon humble avis, inutile. Pourquoi cette tendance récente ? Les mouvements révolutionnaires se sont essouffés car le capitalisme s'est réaffirmé depuis la fin des années 1970 ; il s'est révélé trop fort pour les mouvements de masse qui l'ont combattu. Il y a eu un abandon de la lutte idéologique, notamment par l'invention de théories plus « petites », plus « étonnes », sans « envergure ». Il y a donc eu une perte de la cohérence, et le système de domination a eu gain de cause, en opérant un morcellement des consciences et un éparpillement des causes. Pourquoi un détour par l'histoire est-il important dans le cas de cette thèse en particulier ? Le néocapitalisme actuel (que l'on a du mal à qualifier) est le produit de plusieurs « alliances » :



1. Entre « Abstractus » et « Kubernérikós » (le niveau philosophico-intellectuel);
2. Entre connaissance et économie du savoir;
3. Entre pouvoir politique et technologie (le niveau militaro-capitaliste);
4. Entre empire (politique) et emprise (cybernétique);
5. Entre logique capitaliste et nouvelles expansions;
6. Entre cybernétique et finance;
7. Entre finance et technologie (FinTech).

On pourrait donc identifier au moins trois niveaux : a) philosophico-idéologico-intellectuel ; b) militaro-capitaliste; et c) economico-financier. On pourrait aussi nommer d'autres alliances historiques.

En raison des intérêts et des besoins politico-économiques et du développement technologique, le volume, la vitesse et la variété des données ont augmenté à un point tel que la quantité se transforme en une nouvelle qualité. Cette évolution a abouti à l'émergence d'une qualité spécifique du capitalisme numérique : le capitalisme du Big Data. Celui-ci exige que nous évaluions comment les systèmes de pensée, les formes de connaissance, l'économie politique, les « gouvernementalités », les matérialités, les infrastructures, les pratiques, les organisations, les institutions, les subjectivités, les espaces, les temporalités, les discours et les idéologies évoluent.

Le capitalisme néolibéral a abouti à la marchandisation de presque tout : de la force de travail numérique, du contenu numérique, des technologies numériques, de la communication et des publics en ligne (qui sont devenus des « catégories managériales ») ! Un type de marchandise « antagoniste » qui peut être transformé en marchandise : les marchandises « cognitives ».

L'économie politique marxienne peut éclairer notre compréhension. Le prolétariat prend de nouvelles formes (dont la précarité) qui l'éloignent de formes plus familières, mais produisant néanmoins de la valeur en installant les travailleurs dans la division internationale du travail numérique.

La mondialisation du capitalisme signifie que le capital « doit se nicher partout, s'installer dans les moindres recoins, établir des connexions partout ». Les États modernes « mondialisés » lui facilitent la tâche depuis la fin du XX^e siècle.

Depuis Marx, la dialectique (le lien d'influences réciproques) entre technologie et société nous aide à comprendre les technologies contemporaines. La connaissance, la communication et la technologie deviennent ainsi des biens communs. Marx a anticipé l'émergence de l'économie de l'information, et il est d'actualité pour comprendre le

capitalisme numérique ; il a anticipé conceptuellement Internet, affirmant que des institutions « émergent », grâce auxquelles chaque individu peut acquérir des informations sur l'activité de tous les autres et tenter d'ajuster la sienne en conséquence.

Les technologies numériques en réseau créent de nouvelles formes de marchandisation et d'exploitation, ainsi que de nouveaux problèmes d'accumulation. Cependant, l'information numérique, en tant que marchandise, présente également des caractéristiques qui résistent au processus même de la marchandisation.

La communication est la manière dont les humains interagissent symboliquement les uns avec les autres afin d'interpréter le monde social, donner un sens les uns aux autres, construire un sens commun et transformer la réalité sociale. L'économie politique (marxiste) nous fait réfléchir sur des notions de base qui posent la question du rôle de la communication dans le capitalisme. Il est fondamental de réfléchir aux relations entre économie/société, travail/communication, capital/pouvoir, travail/idéologie, corps/esprit, travail physique/travail mental, production/reproduction, etc. Les humains produisent de la « socialité » à travers les processus de communication. La communication est donc le processus de production et de reproduction de la « socialité ». Dans le cas des données personnelles qui transitent par Internet, il faudrait se demander de quelle socialité il s'agit.

L'idéologie et le fétichisme confèrent de l'actualité à cette question. Dans le fétichisme marchand, la « relation sociale définie entre les hommes eux-mêmes » prend « la forme fantasmagorique d'une relation entre les choses ».

Un certain humanisme pratique (de nature marxiste) nous parle de « l'impératif catégorique de renverser toutes les relations dans lesquelles l'homme est un être avili, asservi, abandonné et méprisable ». Est-ce que cela n'est pas le cas aujourd'hui ? Cet humanisme pratique exige que l'on continue à mettre en avant la nécessité d'alternatives, de systèmes sociaux qui transcendent l'impératif du profit et se concentrent sur la coopération humaine.

3—Le capitalisme du Big Data

La montée du capitalisme du Big Data s'inscrit dans un contexte social plus large (économique, politique, idéologique). Dans l'économie, nous avons connu la marchandisation et la privatisation néolibérales (de presque) tout, y compris les données et les communications. Parallèlement, dans le système politique, un complexe industriel de surveillance est apparu. Ce complexe politico-éco-

nomique s'est accompagné d'une idéologie qui promeut l'idée selon laquelle les technologies de surveillance permettront de « détecter et de prévenir la criminalité et le terrorisme ».

L'« idéologie de la surveillance » a contribué à créer une culture de contrôle, de peur, de suspicion, de compétition et d'individualisation. La collecte, le stockage, le contrôle et l'analyse du Big Data sont à replacer dans le contexte d'intérêts politico-économiques qui visent le contrôle et le ciblage économique et politique des individus : en tant que consommateurs et en tant que terroristes/criminels « potentiels ».

Rappelons qu'Edward Snowden a révélé l'existence d'un système mondial de surveillance impliquant les services secrets et utilisant les flux de communication de sociétés telles qu'AOL, Apple, Facebook, Google/YouTube, Microsoft, Skype/Microsoft et Yahoo ! On sait qu'il existe depuis les années 1950 « une imbrication toujours croissante des structures économiques, militaires et politiques. Je renvoie à l'ouvrage de Charles Wright-Mills, « The Power Elite » où l'auteur dévoile les affinités existant entre les « hautes sphères du pouvoir ». Aujourd'hui, l'élite au pouvoir utilise un complexe industriel de surveillance pour exercer son contrôle.

Dans ce « complexe industriel » de surveillance, les utilisateurs rendent leurs données publiques ou semi-publiques sur Internet. Les entreprises « marchandisent » ces données et les activités des utilisateurs pour accumuler du capital. Les services secrets et la police visent à accéder aux flux du Big Data afin de « sécuriser » les données et la société. Ce faisant, ils sous-traitent en partie la surveillance à des services de sécurité privés, pour lesquels la surveillance est une activité rentable. La NSA sous-traite la surveillance à plus de 2.000 sociétés de sécurité privées. Dans le complexe industriel de surveillance, le capital de surveillance et l'État de surveillance fusionnent.

Le Big Data signifie le pouvoir de grandes entreprises capitalistes. Le travail de surveillance, englobant direction, discipline et ajustement devient l'une des fonctions du capital. Foucault affirme que « nous vivons dans une société où règne le panoptisme », et que « le mécanisme panoptique consiste essentiellement à mettre quelqu'un au centre qui saura faire fonctionner sa souveraineté sur tous les individus placés au sein de cette machine de pouvoir ». Le complexe industriel de surveillance montre qu'aujourd'hui « du concept de pouvoir », les intérêts des institutions publiques et des institutions privées coïncident. D'où, sur le plan théorique, une quasi-identité entre les propos de Marx et ceux de Foucault.

Mais, puisque la surveillance est devenue dé-

centralisée, le panoptisme de Foucault devrait être théoriquement brisé. Car, il faut tenir compte de l'émergence du caractère décentralisé des technologies de surveillance. Les données collectées sont mises en réseau et contrôlées par deux acteurs collectifs panoptiques centraux : le capital et l'État.

La marchandisation des données entraîne l'émergence de nouvelles inégalités sociales et intensifie les tendances à l'exploitation d'Internet. Le Big Data entraîne une « fracture Big Data » en ce qui concerne la propriété et le contrôle des données. Le Big Data présente également de nouveaux types de discrimination rationnelle et de désavantage cumulatif. La logique du positivisme numérique du Big Data néglige le fait que la technologie n'est pas une solution aux problèmes sociaux et politiques. La surveillance et l'idéologie qui l'accompagne présentent un caractère totalitaire souvent ancré dans les politiques d'ordre public. Ce qui peut faire progresser les potentiels fascistes, cela soit dit en passant !

L'informatique colonise les sciences sociales et humaines. Le danger est que les sciences sociales « computationnelles » entraînent la mort de la théorie et éradiquent la recherche qualitative critique orientée vers l'enrichissement de la théorie. Georg Lukács avertissait dans ce contexte que les mathématiques et le positivisme réduisent les qualités à des quantités qui « peuvent être calculées » et réduisent les activités humaines. La machine numérique qui organise le Big Data crée une nouvelle forme de « réification » qui détruit les qualités, la dialectique, la critique et l'action non instrumentale.

4—Médias sociaux et idéologie aujourd'hui

Une marchandise est « un hiéroglyphe social ». « L'émergence et la diffusion des idéologies apparaissent comme la caractéristique générale des sociétés de classes ». Le nationalisme est une idéologie qui traite la nation comme un objet politique fétichiste. Le nationalisme cherche à voiler les relations de classe. Il présente le capital et le travail comme unis par un intérêt national (Fictif). « La nation et l'identité nationale sont des éléments centraux du discours politique fasciste ». « Le fascisme lui-même doit être compris comme une marchandise politique : la fétichisation des identités communautaires qui cachent la véritable réalité. Le fascisme est « une idéologie populiste qui cherche, à travers une mythologie de l'unité et de l'identité, à projeter un « destin instinctif commun » (un statut social uniforme) entre les groupes bourgeois et prolétaires, éliminant la réalité de la distinction sociale dans les sociétés de classes différenciées ».

Par Pr. Naby Eddahar

(A suivre)

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

PISSÉ-VINAIGRE	DIEU DREC DE LA GUERRE	GODILLES	DE BAS EN HAUT JOINT	CUBE ENCERCLEMENT	TÊTE DE MULE	ABBE CARPIN-AUX	ACCEPTION
DIVERS					AVANT VOUS TAMIS		
				PERIL JAUNE			
GRAND LEZARD PAYÉ						EN VENTE PRÉPOSITION	
			EMPIRE DISPARU	ABRI			PRINCIPE DU DÉSIR
DESAVANTAGE SODIUM	TYPE CAUCASIEN	EN SIBERIE		BOIS PUR FÈRE			À LA MODE
		ARTICLE ESPAGNOL	EN VENDEE		PRONOM	FEMELLE DU SANGLIER	EN FRASE TERME ANGLAIS
NOTE			GIRDUETTE				
					BALAIS TARIN		VAPEUR
UN SEUL SON	HYMNE	COLÈRE	RADIUM		DOUX LOGIS		BAUDET
IVRE				LE MÊME	VOYELLES QUARTIER DE MOUVONS		SYMBOLE DE L'OR CRACK
RÂPÉE	CANULES					GRISON	
				ERRACÉE			

Solution mots flechés d'hier

	E	G	D					
	NEUTRE			GANG				
	DOS			OR			CU	
	R			LUS			AGEE	
	COERCITIF			NR				
	IN			LIF			SI	
	ET			VULGAIRE				
	A			HEMATIES				
	BOCAL			AIF			I	
	ET			APTE			I OC	
	BENNUIS			FU				
	BOUT			IS			CIEL	
	CRA			SSEUX			DE	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouyaa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdellkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gabs

Mouna El Youssoufi
Loubrna Baghdadi
Latifa Mourib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

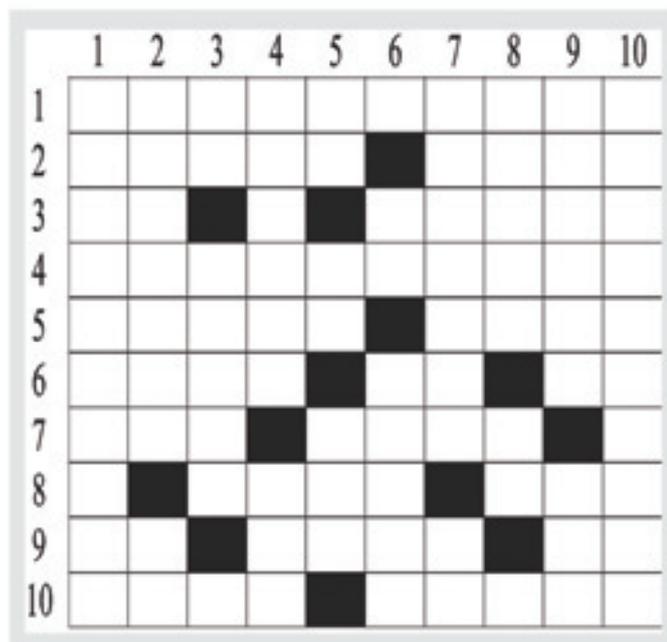
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Préemptoire
- 2- Défense naturelle - Oïva l'eau
- 3- Suivait oui - Esquiva
- 4- Hardis
- 5- Prix Nobel français - Met sur la table
- 6- Plus jeunes - A moi! - En prime
- 7- Possessif - Ventilé
- 8- Encore lent - Singe
- 9- Eclaté - Créature - Sur une borne
- 10- Choisit - Plante

VERTICALEMENT

- 1- Charlatan
- 2- Le propre (L...) - L'absent
- 3- Soldat US - Figure de construction
- 4- Indésirable - Indicateur
- 5- Sélénium - En les - Adresse
- 6- En dépit - Pêtit
- 7- Changer d'avis (Se ...) - Gagné
- 8- Insatiable - Suit le titre
- 9- Côté savant - Poste code
- 10- Aptitude à s'allonger

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

8	5		7	9				
	7		5		4	8		
		2	6	8	1			
4		9		6				
1	8			9	5			
	9			2			1	
	4	2	6	5				
6	3		4	2				
		3	7	6	4			

Difficile

		3	5	8				
	5		3					1
		9		2				
	9	2						5
5	7		2			8	9	
8					4	2		
			3		5			
2			9		6			
			6	1	8			

Moyen

	7		8	3			5	1
3	5						4	
				1		7		
	7	4	5		9			
	4		1	9	7			
5	2							
4					2		6	
6	2		7	4		1		

Expert

		6	3	4		7	8	
		9	5					
8					4			
6				9	5		3	
9	2	5						4
	4							6
			3	1				
6	8		1	2	3			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	9	8	7	2	5	4	6	3
3	2	6	8	4	9	1	5	7
7	4	5	1	6	3	8	9	2
9	8	3	4	7	6	5	2	1
2	6	4	5	1	8	7	3	9
5	7	1	3	9	2	6	4	8
4	3	7	9	5	1	2	8	6
8	1	2	6	3	4	9	7	5
6	5	9	2	8	7	3	1	4

Difficile

8	5	1	9	7	4	6	3	2
7	2	4	6	1	3	8	5	9
3	6	9	8	5	2	4	1	7
2	9	7	1	4	5	3	8	6
4	1	3	2	8	6	9	7	5
6	8	5	3	9	7	2	4	1
5	7	6	4	3	9	1	2	8
9	3	8	5	2	1	7	6	4
1	4	2	7	6	8	5	9	3

Moyen

1	9	4	7	2	3	6	5	8
8	6	5	1	9	4	7	3	2
3	7	2	5	8	6	1	4	9
9	1	3	6	5	7	8	2	4
2	5	6	4	3	8	9	1	7
4	8	7	9	1	2	3	6	5
7	2	1	8	6	5	4	9	3
6	3	8	2	4	9	5	7	1
5	4	9	3	7	1	2	8	6

Expert

3	6	4	7	1	5	8	2	9
1	8	9	3	2	6	5	7	4
5	7	2	9	8	4	1	6	3
9	1	7	4	3	2	6	5	8
6	3	8	5	7	9	2	4	1
2	4	5	1	6	8	3	9	7
4	9	6	8	5	1	7	3	2
8	2	3	6	4	7	9	1	5
7	5	1	2	9	3	4	8	6

Economie

Espagne-Maroc : Focus sur le développement du transport maritime entre les deux pays

Les moyens de développer les échanges commerciaux et promouvoir le transport maritime entre le Maroc et l'Espagne ont été au menu d'une conférence, jeudi à Motril (sud de l'Espagne).

Initiée sous le thème "Renforcer la compétitivité du transport maritime à courte distance", cette rencontre technique, organisée par l'Autorité portuaire de Motril en collaboration avec l'Association espagnole pour la promotion du transport maritime à courte distance, a mis l'accent sur des enjeux stratégiques tels que la durabilité, l'efficacité logistique et la compétitivité des échanges entre le Maroc et l'Espagne.

A cette occasion, le président de l'Autorité portuaire de Motril, José García Fuentes, a mis en avant la position géographique privilégiée des deux pays, et leur rôle comme point de transit clé pour les flux commerciaux entre les rives européenne et africaine de la Méditerranée, rapporte la MAP.

Profitant de la présence du directeur des opérations d'importation et d'exportation du port marocain de Tanger-Med, Idriss Aarabi, le responsable espagnol a salué la coopération "exemplaire" entre les deux ports, qualifiant Tanger-Med du "plus important port du continent africain et la meilleure option pour connecter l'Europe à l'Afrique".

Cette coopération, selon lui, facilite le développement économique et logistique des deux partenaires et renforce la compétitivité des lignes maritimes régulières. Passant en revue les investissements entrepris pour la modernisation des équipements portuaires, M. García Fuentes a souligné que les infrastructures portuaires jouent un rôle essentiel dans le développement économique des régions côtières.

Pour sa part, le maire de Motril, Luisa García Chamorro, a insisté sur l'impact économique des connexions maritimes régulières avec le Maroc, qui favorisent non seulement les échanges commerciaux mais également l'arrivée de touristes marocains dans la région de Grenade.

Les travaux de cette conférence se sont concentrés sur trois axes majeurs, mettant en lumière les nouvelles perspectives du transport maritime à courte distance (TMCD), l'avenir des liaisons entre Tanger et l'Espagne, ainsi que les opportunités offertes par le projet d'extension du poste de contrôle frontalier de Motril.

Au menu de cette rencontre figurait aussi une table ronde animée par des représentants des services douaniers, du ministère espagnol de l'Agriculture, des compagnies maritimes et des opérateurs logistiques, pour débattre des défis à relever pour le développement du transport maritime et la réduction des coûts dans la chaîne logistique.

David Tinel : *Le Maroc possède un des secteurs financiers les plus stables d'Afrique*

Le Maroc possède l'un des secteurs financiers les plus stables d'Afrique, avec un cadre réglementaire conforme aux normes internationales, a affirmé le représentant régional pour le Maghreb de la Société financière internationale (IFC), David Tinel.

"Les fondamentaux macroéconomiques solides ont permis de surmonter les pénuries de liquidités antérieures", a fait remarquer M. Tinel dans une interview accordée à la MAP, à l'occasion de l'Africa Financial Summit (AFIS-2024) qui se tiendra les 9 et 10 décembre à Casablanca.

Et de noter que le paysage bancaire est compétitif, avec ses 24 banques, dont cinq à capitaux majoritairement étrangers et cinq banques participatives, institutions conformes à la charia.

"En 2021, le Maroc a obtenu un score de 0,43 dans l'indice de développement financier du Fonds monétaire international (FMI), qui évalue la maturité d'un système financier d'un pays. Ce score, supérieur à celui de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et de plusieurs pays d'Afrique du Nord, reflète l'avancement de son système financier, soutenu par une infrastructure bancaire solide et des réformes réglementaires ambitieuses", a estimé M. Tinel.

Soulignant que le Maroc se positionne comme une "porte d'entrée de l'Afrique", le responsable a relevé que les banques marocaines, parmi les plus importantes du continent, ont favorisé l'expansion d'autres secteurs, comme les entreprises manufacturières, rapporte la MAP.

"L'expansion des banques marocaines a accompagné l'augmentation des flux commerciaux et l'essor des entreprises marocaines en Afrique subsaharienne", a-t-il dit, estimant que les entreprises marocaines peuvent bénéficier



de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui leur offre un accès à plus d'un milliard de consommateurs sans droits de douane.

Selon lui, les banques marocaines ont l'opportunité de soutenir davantage l'expansion internationale des grandes entreprises du Royaume, rappelant que depuis les années 2000, l'IFC a soutenu l'expansion en Afrique de grands groupes bancaires et d'assurance marocains, tels que la Banque centrale populaire (BCP), Attijariwafa Bank, Bank of Africa (BOA), Saham Group et Holmarcom.

Et de soutenir : "Au cours des soixante dernières années, l'IFC a travaillé avec le Maroc pour libérer le potentiel du secteur privé, permettant ainsi au Royaume de se positionner comme un hub d'investissement, d'innovation et de développement économique en Afrique".

"Depuis 1962, nous avons collaboré avec plus d'une centaine de partenaires publics et privés. Nous avons investi et mobilisé plus de 3,5 milliards de dollars pour soutenir les petites entre-

prises, les fabricants, les agro-industries, les infrastructures et le secteur financier", a fait savoir le responsable, notant que pour soutenir l'industrie financière, l'IFC a établi des partenariats avec des entreprises marocaines afin d'orienter les investissements vers les bénéficiaires appropriés.

Sur un autre registre, M. Tinel a relevé qu'avec l'émergence des fintechs, le secteur financier marocain peut renforcer l'inclusion financière des populations historiquement exclues, soulignant que la numérisation offre une flexibilité accrue et une meilleure accessibilité comparée aux solutions bancaires traditionnelles.

Les solutions de paiement mobile, en partenariat avec des opérateurs de téléphonie, peuvent faciliter l'adoption de plateformes de paiement mobile et le développement de solutions bancaires spécifiques pour les populations moins intégrées, notamment la micro-épargne ou le micro-prêt, a-t-il expliqué.

"Au niveau de l'agrifinance, l'IFC collabore avec des partenaires marocains

pour intégrer les AgTechs dans les institutions financières, améliorant ainsi l'accès au financement pour les petits exploitants agricoles, la productivité et la sécurité alimentaire", a poursuivi le responsable.

Quant à l'organisation de l'AFIS au Maroc, M. Tinel a relevé que Casablanca, en tant que grande place financière reliant l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient, constitue un cadre idéal pour accueillir cet événement.

"Le forum représente une occasion unique pour dialoguer avec des acteurs majeurs de la finance provenant de tout le continent et d'ailleurs, afin de bâtir une vision commune pour l'avenir de la finance africaine", a soutenu M. Tinel.

Pour l'IFC, représentant un des leaders du développement des investissements du secteur privé en Afrique, l'AFIS constitue une plateforme essentielle pour renforcer les partenariats, stimuler l'innovation et promouvoir un programme de développement économique ambitieux à l'échelle africaine, a-t-il conclu.

Créances en souffrance : L'environnement est propice à la création d'un marché secondaire

Le secteur financier marocain, reconnu pour sa sophistication et la qualité de ses régulateurs, offre un "environnement propice" à la création d'un marché secondaire des créances en souffrance, a affirmé, jeudi à Casablanca, le représentant régional pour le Maghreb de la Société financière internationale (IFI), David Tinel.

"Ce marché permettra à de nouveaux acteurs financiers d'émerger, notamment ceux qui rachèteront ces créances en souffrance", a indiqué M. Tinel lors d'une conférence organisée par Bank Al-Maghrib (BAM) et l'IFI sous le thème "Catalyser le marché secondaire des créances en souffrance au Maroc".

Mettant l'accent sur plusieurs expériences réus-

sies, notamment en Europe, où des marchés secondaires de créances en souffrance ont émergé entre 2014 et 2022, permettant aux banques de se défaire de trois quarts des créances en souffrance et de créer un espace pour financer l'économie, M. Tinel a estimé qu'une opportunité similaire existe au Maroc, rapporte la MAP.

Dans ce sens, il a évoqué les conséquences des créances en souffrance sur les banques, dont l'encours s'élève à environ 100 milliards de dirhams au Maroc, soulignant qu'une fois ce marché mis en place, il aura des effets très bénéfiques tant pour les banques marocaines que pour l'économie du Royaume.

Par ailleurs, le responsable a exprimé la satisfac-

tion de l'IFI de participer, aux côtés de BAM, à la présentation des résultats d'un "travail de longue haleine réalisé depuis cinq ans".

"Depuis 2019, nous soutenons BAM dans le développement d'un marché secondaire des créances en souffrance, en identifiant les obstacles à sa création et en appuyant la préparation d'un projet de loi pour permettre sa mise en place", s'est-il félicité.

Et de noter que le rôle de l'IFI dépasse les créances en souffrance, s'étendant à l'ensemble des activités du secteur financier et du secteur privé.

BAM se prépare à lancer le marché secondaire des créances en souffrance, une réforme majeure pour le secteur bancaire et pour l'économie nationale.

Mehdi Tazi : l'économie circulaire et l'efficacité hydrique, des leviers pour un développement industriel durable

L'économie circulaire et l'efficacité hydrique sont des leviers essentiels pour le développement durable du secteur industriel, a affirmé, mercredi à Casablanca, le vice-président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Mehdi Tazi.

S'exprimant lors du 20^e Workshop Responsible Care, organisé par la Fédération de la chimie et de la parachimie (FCP) sous le thème "Économie circulaire et efficacité hydrique : défis et opportunités", M. Tazi a mis en avant les atouts compétitifs uniques du Maroc, tels que ses ressources naturelles abondantes, notamment le soleil, le vent, les terres disponibles et l'accès à une vaste côte maritime.

Citant l'OCP, exemple emblématique de transformation responsable grâce à ses efforts pour répondre à ses besoins en

eau via des sources non conventionnelles, M. Tazi a indiqué que ce modèle illustre comment des pratiques durables peuvent relever les défis environnementaux tout en renforçant l'économie nationale, rapporte la MAP.

Il a, en outre, mis l'accent sur les défis à relever, notamment en matière de réglementation et d'innovation technologique pour améliorer le recyclage et développer une économie circulaire, rappelant, à ce titre, des exemples internationaux, comme celui de la politique d'économie circulaire du Portugal, afin d'inspirer des solutions locales. La durabilité et la souveraineté énergétique sont des priorités absolues, a-t-il souligné, exprimant son optimisme quant à la capacité du Maroc à réussir ces transformations grâce à ses ressources et à sa détermination collective.

Pour sa part, le président de

la Confédération marocaine des exportateurs (ASMEX), Hassan Sentissi El Idrissi, a relevé que le secteur de la chimie et de la parachimie, bien qu'il soit confronté à de nombreux défis, offre des opportunités significatives grâce à son rôle clé dans les échanges internationaux, notamment avec des partenaires européens de plus en plus exigeants en matière de normes environnementales et sociales.

Il a, dans ce sens, noté que les enjeux environnementaux vont au-delà des simples considérations écologiques et influencent directement la compétitivité des entreprises exportatrices marocaines, mettant en évidence la nécessité de moderniser les processus industriels et d'assurer un accès compétitif à l'énergie, condition essentielle pour les entreprises exportatrices.

M. Sentissi a également es-



timé que la création d'un fonds national dédié à l'économie circulaire, visant à financer des projets innovants allant de l'optimisation des processus industriels au recyclage, constitue une étape cruciale pour accompagner les entreprises, en particulier les petites et moyennes, dans leur conformité aux normes internationales.

Il a aussi rappelé le rôle central de la formation et de la recherche appliquée, appelant à

renforcer les partenariats entre les universités et les instituts spécialisés afin d'offrir des programmes de formation adaptés aux besoins de l'économie circulaire.

Le 20^e Workshop Responsible Care s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale visant à aligner l'industrie chimique sur les meilleures pratiques internationales, tout en soutenant les objectifs de développement durable du Royaume.

Le FEC renforce sa politique environnementale et sociale pour un développement durable et inclusif des territoires

Le Fonds d'équipement communal (FEC) veille à poursuivre ses actions et à concrétiser son engagement en faveur d'un développement territorial durable, contribuant ainsi à la réalisation par les Collectivités territoriales des objectifs nationaux de développement durable à l'échelle locale, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

A cet effet, et dans le cadre de la mise en œuvre de sa vision stratégique en matière de durabilité, le FEC avait adopté, en avril 2022, sa propre politique environnementale et sociale (E&S), qui constitue la pierre angulaire de son Système de gestion environnementale et sociale (SGES), et qui

avait permis de formaliser et de donner une nouvelle dimension à l'intégration des risques E&S dans la gestion globale des risques de la banque, indique le Fonds dans un communiqué sur ses résultats financiers au titre du 3^{ème} trimestre 2024, rapporte la MAP.

Consciente des enjeux liés au changement climatique, la banque a procédé, en novembre 2024, à la mise à jour de sa politique E&S, afin d'intégrer la composante "Risques et opportunités climatiques", selon une démarche de mise en conformité continue et un alignement progressif de ses opérations avec les meilleurs standards internationaux en matière de dura-

bilité, rappelle le communiqué.

L'intégration de cette nouvelle composante renforce l'expertise de la banque en matière de durabilité et permet de promouvoir un développement bas carbone et résilient des territoires, relève la même source.

En termes de résultats, le produit net bancaire (PNB) du Fonds d'équipement communal s'est établi à 495 millions de dirhams (MDH) à fin septembre 2024, soit un niveau comparable à celui enregistré au cours de la même période de l'année précédente.

De leur côté, les engagements de prêts et les décaissements de prêts ont atteint,

respectivement, 1,78 milliard de dirhams (MMDH) et 1,22 MMDH à fin septembre 2024, et ont permis au FEC de contribuer au financement de plusieurs projets portés par les Collectivités territoriales dans différents secteurs d'intervention.

Et de souligner que l'activité de prêts à fin septembre 2024 a été marquée par un retour à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

A travers ces nouveaux financements, les créances sur la clientèle ont atteint près de 27 MMDH à fin septembre 2024.

Ali Hajji : *Le FIFM attire les plus grands noms du cinéma mondial et mise sur l'industrie cinématographique de demain*

Le Festival international du film de Marrakech (FIFM), qui se tient du 29 novembre au 7 décembre, continue d'attirer les plus grands noms du cinéma mondial, tout en misant sur l'industrie cinématographique de demain, a affirmé le coordinateur général du Festival, Ali Hajji.

"Le Festival jouit d'une grande crédibilité à l'international et c'est une fierté pour nous de pouvoir accueillir chaque année ces grandes figures du cinéma mondial", a indiqué M. Hajji dans une interview accordée à la MAP à l'occasion de cette grand-messe cinématographique, placée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Il a également affirmé que le FIFM est considéré aujourd'hui comme l'un des plus importants événements de la région et un rendez-vous incontournable pour les professionnels internationaux qui s'y rendent chaque année pour découvrir les films de la sélection et participer aux "Ateliers de l'Atlas".

Dans ce sens, M. Hajji a relevé que "les prestigieux jurys des différentes éditions du FIFM n'ont rien à envier à ceux des plus grands festivals dans le monde".

"Il s'agit du seul Festival de la région qui, depuis sa création, continue de réunir des personnalités de cette envergure, à l'instar de Martin Scorsese, Francis Ford Coppola ou Tilda Swinton qui ont même noué des amitiés solides avec le festival et en sont devenus des sortes d'ambassadeurs", a-t-il poursuivi.

Selon M. Hajji, le Festival international du Film de Marrakech se distingue par la rencontre entre les plus grands noms du cinéma mondial et les jeunes cinéastes débutants, expliquant qu'en dédiant sa compétition officielle à la découverte de réalisateurs qui font un premier ou deuxième long métrage et en développant les "Ateliers de l'Atlas", sa plateforme professionnelle qui accompagne les jeunes réalisateurs marocains, arabes et africains, "le festival a fait le pari de l'avenir".

Il a exprimé, à ce propos, sa fierté de voir des cinéastes primés au FIFM mener de grandes carrières des années plus tard, donnant l'exemple du réalisateur australien Justin Kurzel, qui a remporté, en 2011 à Marrakech, le prix du jury pour son premier film "Les crimes de Snowtown", et dont les films sui-



vants ont tous été sélectionnés en compétition officielle aux Festivals de Cannes et de Venise.

S'agissant des principaux chiffres et nouveautés de cette 21^{ème} édition du festival, M. Hajji a fait observer que "cette année, nous proposons une sélection de 71 films en provenance de 32 pays, parmi lesquels 9 sont présentés en première mondiale et internationale, 9 ont été choisis par leurs pays pour les représenter dans la course aux Oscars et 12 ont été précédemment soutenus par les Ateliers de l'Atlas".

Par ailleurs, il a indiqué que le programme "Conversations" connaîtra une véritable montée en puissance, faisant savoir que 15 rencontres sont prévues cette année, avec des grands cinéastes qui, pour certains, participent pour la première fois au festival, notamment Tim Burton, Justine Triet, Alfonso Cuarón, Ava DuVernay et Mohammad Rasoulof.

"Une conversation croisée autour de leurs premiers films se tiendra avec les cinéastes marocains Alaa Eddine Aljem, Yasmine Benkiran, Ismaël El Iraki et Kamal Lazraq", a-t-il ajouté, notant que ces "Conversations" se tiendront pour la première fois au théâtre Meydène.

D'autre part, M. Hajji a assuré que "suite au succès de l'atelier d'initiation et de perfectionnement

à la critique de cinéma à destination des journalistes organisé en juillet dernier à Casablanca, un nouvel atelier se tiendra pendant le festival, cette fois-ci destiné aux étudiants en journalisme et cinéma, qui sera également animé par Charles Tesson, ancien délégué général de la Semaine de la critique du Festival de Cannes".

Pour ce qui est de la place du cinéma marocain, arabe et africain au festival, il a relevé que ce cinéma est présent cette année dans toutes les sections du festival, soulignant que 25 films au total seront projetés, toutes sections confondues, dont 12 marocains, et 5 d'entre eux figurent dans la compétition officielle et ont pour point commun d'avoir été soutenus par les "Ateliers de l'Atlas".

Concernant les "Ateliers de l'Atlas", le coordinateur général du festival a révélé qu'ils se développent et proposent de nouveaux programmes aux professionnels qui sont invités à y participer, en vue de mettre un accent particulier sur la vitalité artistique de la nouvelle génération de cinéastes marocains, arabes et africains.

"Des modules en ligne ont été intégrés en amont du festival cette année et l'événement va désormais se dérouler sur cinq jours, au lieu de quatre l'an dernier, pour explorer davantage de domaines artistiques

et professionnels, à travers notamment des ateliers collaboratifs", a-t-il ajouté.

M. Hajji a, en outre, précisé que le dispositif de soutien à la distribution "Atlas Distribution Awards", initié l'année dernière en faveur du Maroc et des pays arabes et africains, proposera aussi cette année une journée d'échanges et de discussions visant à optimiser le travail des acteurs de la distribution dans la région.

"Dans le but de soutenir le développement de l'écosystème de l'industrie cinématographique marocaine, le festival lance cette année le programme Atlas Station, destiné au perfectionnement des compétences des jeunes réalisateurs et producteurs marocains souhaitant s'ouvrir à l'international, afin de dynamiser le développement de leurs projets", a-t-il fait savoir.

Selon M. Hajji, "Atlas Station" accueille, cette année, la première promotion de dix talents marocains qui bénéficieront d'un programme spécialement conçu pour eux pendant les Ateliers, expliquant que ce programme comprend des sessions de travail en groupe, des séances individuelles, ainsi que des rencontres croisées avec les autres programmes des Ateliers.

Il a, par ailleurs, mis en avant le rôle important des critiques et journalistes de cinéma dans la couverture du festival et la promotion des films projetés dans ce cadre, rappelant qu'un premier atelier a été organisé en juillet dernier et qu'un second le sera pendant le festival, en vue de soutenir le développement de la critique de cinéma au Maroc.

"L'objectif étant de permettre aux journalistes et aux étudiants qui y participent de perfectionner leur pratique à travers l'acquisition de certains outils", a-t-il noté, affirmant que la critique est essentielle et déterminante pour la vie d'un film et la reconnaissance de l'œuvre d'un auteur.

"Les producteurs et distributeurs qui nous confient leurs films pour être projetés, le font pour les montrer au public du Festival International du film de Marrakech, mais comptent aussi sur les journalistes pour écrire dessus", a conclu M. Hajji.

Par Abdellatif Abilkassem (MAP)

Nador à l'heure de la 8^{ème} édition de l'exposition "Oriental, patrimoine et fashion"

Le coup d'envoi de la 8^{ème} édition de l'exposition "Oriental, patrimoine et fashion" a été donné, jeudi à Nador, sous le signe "L'Oriental et l'Andalousie: ensemble vers l'avenir".

Organisée par l'Association des jeunes méditerranéens, cette exposition de deux jours vise à mettre en avant et commercialiser les produits de terroir de la région de l'Oriental, ainsi qu'à présenter ses potentialités touristiques, et à faire connaître le dynamisme de développement et de l'investissement dans le Royaume.

Cet événement, qui connaît la participation de 33 exposants du Maroc et d'Espagne représentant des coopératives et des entreprises émergentes, notamment de la région de l'Oriental, ambitionne aussi de renforcer la coopération économique et commerciale avec l'Espagne, et d'échanger des expériences et des connaissances entre les deux rives.

La présidente de l'Association organisatrice, Youssa Boudih, a souligné, dans une déclaration à la presse, que cette édition s'inscrit dans la continuité du succès des éditions précédentes de l'exposition, qui a eu un grand impact grâce à la diversité des participants et de leurs produits, et la forte affluence des visiteurs.

Il s'agit également, a-t-elle ajouté, du programme de formation dédié aux participants dans divers domaines, de l'impact social et économique qui s'est reflété sur les coopératives, les artisans, les auto-entrepreneurs et les artistes ayant pris part aux éditions précédentes.



Elle a fait savoir que cette édition est marquée par la présence de la ville de Malaga comme invitée d'honneur et ce, dans le cadre du renforcement de la coopération entre la région de l'Oriental et l'Andalousie, à travers l'échange d'expériences et la mise en avant de la richesse de "notre patrimoine commun". De son côté, le président de la Chambre d'Artisanat de l'Oriental, Mohamed Kaddouri, a indiqué que cette exposition revêt une importance particulière, car elle constitue une plateforme pour montrer et célébrer le savoir-faire des artisans de la province de Nador, soulignant que ce secteur vital reflète l'identité nationale et la culture marocaine.

Il a ajouté que ce secteur connaîtra un saut qualitatif, grâce au Conseil national de l'artisanat, d'autant plus que le Maroc a atteint des chiffres records dans les exportations de ce secteur, ce qui renforce son rôle d'ambassadeur

de la culture marocaine dans le monde.

De leur côté, les participants à l'exposition ont estimé que cette initiative leur offre l'opportunité de rencontrer le public, de commercialiser leur créativité et leurs produits d'artisanat, ainsi que d'attirer de nouveaux clients, notant que cette exposition est une occasion pour les jeunes entrepreneurs et les startups d'échanger des idées et des expériences.

Le programme de cet événement, organisé à l'occasion du 69^{ème} anniversaire de la Fête de l'Indépendance, comprend notamment une exposition de produits locaux (habits, artisanat, bijoux, cosmétiques, pâtisserie...), des démonstrations culinaires, d'habits traditionnels et modernes et de spectacles musicaux mêlant patrimoine marocain et andalou, ainsi que des ateliers et séminaires axés sur la coopération culturelle et économique entre les participants.

Bouillon de culture

"Khamis

Al Andaloussiates"

La 22^{ème} édition de "Khamis Al Andaloussiates" (Jeudi des Andaloussiates), organisée par l'association Ribat Al Fath pour le développement durable, a été célébrée, jeudi à Rabat, la musique d'"Al Ala" avec une prestation créative qui a captivé les passionnés et amateurs de ce genre musical.

La soirée musicale, dirigée par l'orchestre de l'association des Étoiles de l'Andalousie sous la houlette d'Abdesalam El Mlahi El Ouezzani, a été une occasion pour prêter l'oreille à un ensemble de "sanâat" et de "miyazen" de ce genre musical, dont les admirateurs et amateurs apprécient particulièrement ses "nobat" mêlant poésie raffinée et mélodies profondes.

Lors de cet événement artistique, qui a réuni des personnalités du monde de l'art et de la culture, un hommage a été rendu aux pionniers de cet art, notamment Mohammed Ben El Hussein El Haik, qui a préservé cet héritage oral et l'a consigné dans son célèbre ouvrage "Konnach El Haik", qui classe les "sanâat" et leurs mélodies.

Sous l'emprise de l'envoûtante musique d'"Al Ala", le public a chanté en harmonie avec l'orchestre, qui a excellé dans l'interprétation de morceaux qui préservent leur authenticité et aspirent constamment à la nouveauté.

Cette rencontre a été aussi l'occasion de souligner l'importance de cet art authentique auprès des Marocains, et la nécessité de le transmettre aux générations futures, et de l'enseigner dans les conservatoires de musique.

Franc succès de la "Semaine du Maroc au Chili"

Le Centre culturel La Moneda, au cœur de Santiago, a accueilli jeudi soir le lancement de la « Semaine du Maroc au Chili », marqué par un franc succès en présence de nombreux officiels chiliens des pouvoirs exécutif et législatif et de plus de 400 autres invités.

La « Semaine du Maroc au Chili » est organisée jusqu'au 8 décembre à l'initiative de l'ambassade du Royaume à Santiago, pour célébrer différentes facettes de la culture marocaine et faire connaître au public chilien les réalisations accomplies par le Royaume dans différents secteurs.

A cette occasion, l'ambassadeur du Maroc au Chili, Kenza El Ghali, a indiqué que la tenue de cet événement est une « expression d'affection à l'égard du peuple chilien, avec lequel le Maroc partage les valeurs de res-

pect, de fraternité et de soutien réciproque ».

La diplomate marocaine a rappelé la visite effectuée par SM le Roi Mohammed VI au Chili en 2004, qui « a laissé un grand legs culturel et civilisationnel, représenté par le Centre culturel Mohammed VI pour le dialogue des civilisations » dans la ville chilienne de Coquimbo.

Cette semaine, a ajouté Kenza El Ghali, va au-delà des expressions culturelles telles que l'artisanat, la gastronomie, la mode, la musique, la calligraphie, en visant également les étudiants des plus prestigieuses universités du Chili, auxquels elle fait connaître le Maroc à travers des conférences données par d'éminents professeurs marocains.

L'ambassadeur du Maroc a également évoqué le Forum d'affaires qui réunira des entre-

preneurs des deux pays pour explorer les opportunités d'investissements et d'échanges commerciaux.

Elle a ajouté que cette semaine coïncide avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, soulignant que l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, est étroitement associée à cette semaine.

Intervenant à son tour, le directeur chargé de la gestion de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, Mohamed Salem Cherkaoui, a souligné que « ce n'est pas un hasard si cette semaine du Maroc au Chili coïncide avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée le 29 novembre de chaque année », rappelant que « le peuple marocain considère la question palestinienne comme une question nationale ».

M. Cherkaoui a ajouté que «

le Maroc continue de soutenir cette question à travers les missions assignées au Comité Al-Qods, sur les plans politique et juridique, grâce aux efforts de la diplomatie marocaine, et sur le plan humanitaire, via les projets mis en œuvre par l'Agence Bayt Mal Al-Qods dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et du développement social et humain ».

A cette occasion, l'assistance a suivi la projection d'un film institutionnel sur les actions menées par l'Agence en soutien au peuple palestinien.

La ministre chilienne de la culture, Carolina Arredondo Marzán, a affirmé que la « Semaine du Maroc au Chili » est « la preuve vivante des intenses échanges culturels entre le Chili et le Maroc, qui partagent une passion pour l'art, la musique et d'autres expressions célébrant le

patrimoine culturel ».

Pour sa part, la sous-secrétaire d'Etat aux relations extérieures, Gloria de La Fuente, a indiqué que la diplomatie culturelle est un outil fondamental dans le rapprochement des nations.

L'inauguration de la « Semaine du Maroc au Chili », a été marquée par la présence de la présidente de la chambre des députés, Karole Cariola, du vice-président du Sénat Matias Walker, du secrétaire général du gouvernement, Alvaro Elizalde Soto, du ministre de l'éducation, Nicolas Cataldo, de la ministre de la santé, Ximena Aguilera, de la ministre des travaux publics, Jessica Lopez et de la sous-secrétaire d'Etat chargée du tourisme, Verónica Pardo, ainsi que de plusieurs autres hauts responsables chiliens et membres du corps diplomatique accrédité au Chili.

Cinquième Chapitre

Telle était la position singulière de madame Pietranera ; Fabrice parti, elle espérait peu de l'avenir ; son cœur avait besoin de consolation et de nouveauté. Arrivée à Milan, elle se prit de passion pour l'opéra à la mode ; elle allait s'enfermer toute seule, durant de longues heures, à la Scala, dans la loge du général Scotti, son ancien ami. Les hommes qu'elle cherchait à rencontrer pour avoir des nouvelles de Napoléon et de son armée lui semblaient vulgaires et grossiers. Rentrée chez elle, elle improvisait sur son piano jusqu'à trois heures du matin. Un soir, à la Scala, dans la loge d'une de ses amies, où elle allait chercher des nouvelles de France, on lui présenta le comte Mosca, ministre de Parme : c'était un homme aimable et qui parla de la France et de Napoléon de façon à donner à son cœur de nouvelles raisons pour espérer ou pour craindre. Elle retourna dans cette loge le lendemain ; cet homme d'esprit revint, et, tout le temps du spectacle, elle lui parla avec plaisir. Depuis le départ de Fabrice, elle n'avait pas trouvé une soirée vivante comme celle-là. Cet homme qui l'amusait, le comte Mosca della Rovere Sorezana, était alors ministre de la guerre, de la police et des finances de ce fameux prince de Parme, Ernest IV, si célèbre par ses sévérités que les libéraux de Milan appelaient des cruautés. Mosca pouvait avoir quarante ou quarante-cinq ans ; il avait de grands traits, aucun vestige d'importance, et un air simple et gai qui prévenait en sa faveur ; il eût été fort bien encore, si une bizarrerie de son prince ne l'eût obligé à porter de la poudre dans les cheveux comme gage de bons sentiments politiques. Comme on craint peu de choquer la vanité, on arrive fort vite en Italie au ton de l'intimité, et à dire des choses personnelles. Le correctif de cet usage est de ne pas se revoir si l'on s'est blessé.

- Pourquoi donc, comte, portez-vous de la poudre ? lui dit madame Pietranera la troisième fois qu'elle le voyait. De la poudre un homme comme vous, aimable, encore jeune et qui a fait la guerre en Espagne avec nous !

- C'est que je n'ai rien volé dans cette Espagne, et qu'il faut vivre. J'étais fou de la gloire ; une parole flatteuse du général français, Gouvion-Saint-Cyr, qui nous commandait, était alors tout pour moi. A la chute de Napoléon, il s'est trouvé que, tandis que je mangeais mon bien à son service, mon père, homme d'imagination et qui me voyait déjà général, me bâtissait un palais dans Parme. En 1813, je me suis trouvé pour tout bien un grand palais à finir et une pension.

- Une pension 3,500 francs, comme mon mari ?

- Le comte Pietranera était général de division. Ma pension, à moi, pauvre chef d'escadron, n'a jamais été que de 800 francs, et encore je n'en ai été payé que depuis que je suis ministre des finances.

Comme il n'y avait dans la loge que la dame d'opinions fort libérales à laquelle elle appartenait, l'entretien continua avec la même franchise. Le comte Mosca, interrogé, parla de sa vie à Parme. En Espagne, sous le général Saint-Cyr, j'affrontais des coups de fusil pour arriver à la croix et ensuite à un peu de gloire, maintenant je m'habille comme un personnage de comédie pour gagner un grand état de maison et quelques milliers de francs. Une fois entré dans cette sorte de jeu d'échecs, choqué des insolences de mes supérieurs, j'ai voulu oc-



cuper une des premières places ; j'y suis arrivé ; mais mes jours les plus heureux sont toujours ceux que de temps à autre je puis venir passer à Milan ; là vit encore, ce me semble, le cœur de votre armée d'Italie.

La franchise, la disinvoltura avec laquelle parlait ce ministre d'un prince si redouté piqua la curiosité de la comtesse ; sur son titre elle avait cru trouver un pédant plein d'importance, elle voyait un homme qui avait honte de la gravité de sa place. Mosca lui avait promis de lui faire parvenir toutes les nouvelles de France qu'il pourrait recueillir ; c'était une grande indiscretion à Milan, dans le mois qui précéda Waterloo ; il s'agissait alors pour l'Italie d'être ou de n'être pas ; tout le monde avait la fièvre, à Milan, d'espérance ou de crainte. Au milieu de ce trouble universel, la comtesse fit des questions sur le compte d'un homme qui parlait si lestement d'une place si enviable et qui était sa seule ressource.

Des choses curieuses et d'une bizarrerie intéressante furent rapportées à madame Pietranera : Le comte Mosca della Rovere Sorezana, lui dit-on, est sur le point de devenir premier ministre et favori déclaré de Ranuce Ernest IV, souverain absolu de Parme, et, de plus, l'un des princes les plus riches de l'Europe. Le comte serait déjà arrivé à ce poste suprême s'il eût voulu prendre une mine plus grave ; on dit que le prince lui fait souvent la leçon à cet égard.

- Qu'importent mes façons à Votre Altesse, répond-il librement, si je fais bien ses affaires ?

- Le bonheur de ce favori, ajoutait-on, n'est pas sans épines. Il faut plaire à un souverain, homme de sens et d'esprit sans doute, mais qui, depuis qu'il est monté sur un trône absolu, semble avoir perdu la tête et montre, par exemple, des soupçons dignes d'une femelle.

Ernest IV n'est brave qu'à la guerre. Sur les champs de bataille, on l'a vu vingt fois guider une colonne à l'attaque en brave général ; mais après la mort de son père Ernest III, de retour dans ses états, où, pour son malheur, il possède un pouvoir sans limites, il s'est mis à déclamer follement contre les libéraux et la liberté. Bientôt il s'est figuré qu'on le haïssait ; enfin, dans un moment de mauvaise humeur, il a fait pendre deux libéraux, peut-être peu coupables, conseillé à cela par un misérable nommé Rassi, sorte de ministre de la justice.

Depuis ce moment fatal, la vie du prince a été changée ; on le voit tourmenté par les soupçons les plus bizarres. Il n'a pas cinquante ans, et la peur l'a tellement amoindri, si l'on peut parler ainsi, que, dès qu'il parle des jacobins et des projets du comité directeur de Paris, on lui trouve la physionomie d'un vieillard de quatre-vingts ans ; il retombe dans les peurs chimériques de la première enfance. Son favori Rassi, fiscal général (ou grand juge), n'a d'influence que par la peur de son maître ; et dès qu'il craint pour son crédit, il se hâte de découvrir quelque nouvelle conspiration des plus noires et des plus chimériques. Trente imprudents se réunissent-ils pour lire un numéro du Constitutionnel, Rassi les déclare conspira-

teurs et les envoie prisonniers dans cette fameuse citadelle de Parme, terreur de toute la Lombardie. Comme elle est fort élevée, cent quatre-vingts pieds, dit-on, on l'aperçoit de fort loin au milieu de cette plaine immense et la forme physique de cette prison, de laquelle on raconte des choses horribles, la fait reine, de par la peur, de toute cette plaine, qui s'étend de Milan à Bologne.

- Le croiriez-vous ? disait à la comtesse un autre voyageur, la nuit, au troisième étage de son palais, gardé par quatre-vingts sentinelles qui, tous les quarts d'heure, hurlent une phrase entière, Ernest IV tremble dans sa chambre. Toutes les portes fermées à dix verrous, et les pièces voisines, au-dessus comme au-dessous, remplies de soldats, il a peur des jacobins. Si une feuille du parquet vient à crier, il saute sur ses pistolets et croit à un libéral caché sous son lit. Aussitôt toutes les sonnettes du château sont en mouvement, et un aide de camp va réveiller le comte Mosca. Arrivé au château, ce ministre de la police se garde bien de nier la conspiration, au contraire ; seul avec le prince, et armé jusqu'aux dents, il visite tous les coins des appartements, regarde sous les lits, et, en un mot, se livre à une foule d'actions ridicules dignes d'une vieille femme. Toutes ces précautions eussent semblé bien avilissantes au prince lui-même dans les temps heureux où il faisait la guerre et n'avait tué personne qu'à coups de fusil. Comme c'est un homme d'infinitement d'esprit, il a honte de ces précautions ; elles lui semblent ridicules, même au moment où il s'y livre, et la source de l'immense crédit du comte Mosca, c'est qu'il emploie toute son adresse à faire que le prince n'ait jamais à rougir en sa présence. C'est lui, Mosca, qui, en sa qualité de ministre de la police, insiste pour regarder sous les meubles, et, dit-on à Parme, jusque dans les étuis des contrebasses. C'est le prince qui s'y oppose, et plaisante son ministre sur sa ponctualité excessive. Ceci est un pari, lui répond le comte Mosca ; songez aux sonnets satiriques dont les jacobins nous accablent si nous nous laissons tuer. Ce n'est pas seulement votre vie que nous défendons, c'est notre honneur ; mais il paraît que le prince n'est dupe qu'à demi, car si quelqu'un dans la ville s'avise de dire que la veille on a passé une nuit blanche au château, le grand fiscal Rassi envoie le mauvais plaisant à la citadelle ; et une fois dans cette demeure élevée et en bon air, comme on dit à Parme, il faut un miracle pour que l'on se souvienne du prisonnier. C'est parce qu'il est militaire, et qu'en Espagne il s'est sauvé vingt fois le pistolet à la main, au milieu des surprises, que le prince préfère le comte Mosca à Rassi, qui est bien plus flexible et plus bas. Ces malheureux prisonniers de la citadelle sont au secret le plus rigoureux, et l'on fait des histoires sur leur compte. Les libéraux prétendent que, par une invention de Rassi, les géologues et confesseurs ont ordre de leur persuader que, tous les mois à peu près, l'un d'eux est conduit à la mort. Ce jour-là les prisonniers ont la permission de monter sur l'esplanade de l'immense tour, à cent quatre-vingts pieds d'élévation, et de là ils voient défiler un cortège avec un espion qui joue le rôle d'un pauvre diable qui marche à la mort.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT CHAMALJA
CAIDAT D'OULAD SAÏD
COMMUNE TERRITORIALE D'OULAD SAÏD

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Saïd, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant:

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	Montant de la Caution en dhs	Estimation du coût mensuel de loyer établis par le maître d'ouvrage en DH
01R/2024/O.S	Affermage Souk Hebdomadaire Ouled Saïd au titre d'année 2025	25/12/2024 à 11 heures	300 000,00 (Trois cent mille)	87 000,00 (Quatre vingt sept mille)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au siège de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32,34 et 150 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Saïd province de Settât ;
 - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés au siège de la commune;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique via portail marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 9265/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT CHAMALJA
CAIDAT D'OULAD SAÏD
COMMUNE TERRITORIALE D'OULAD SAÏD

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Saïd, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant:

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	Montant de la Caution en dhs	Estimation du coût mensuel de loyer établis par le maître d'ouvrage en DH
02R/2024/O.S	Affermage Abattoir communale d'Oulad Saïd au titre d'année 2025	25/12/2024 à 12 heures	40 000,00 (Quarante mille)	10 000,00 (Dix mille)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au siège de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32,34 et 150 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Saïd province de Settât ;
 - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés au siège de la commune;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique via portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 9266/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DU PRÉCULCAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE NATIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DES HUMANES ÉLÉMENTAIRE
DIRECTION PROVINCIALE D'ARJAL

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉS

Le 12 Décembre 2024 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale d'Arjal, sis à BV RIUSAN II, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts simplifiés sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offre	Objet	Montant maximum (en Mds)	Coefficient de qualification et de distribution (en Mds)	L'estimation du coût de prestation (en TTC)
20N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de LYCEE OMAH BEN ABDELAZIZ A LA COMMUNE DE TINGOUJLA, province d'Arjal-Les-étapes.	00020	13 000,00 (Quinze mille)	90 120,00
21N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de LYCEE MOHAMMED VI A LA COMMUNE D'ARJAL-Les-étapes.	00000	13 000,00 (Quinze mille)	90 120,00
22N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de LYCEE SAAD BEN LOUDJAN A LA COMMUNE D'ARJAL-Les-étapes.	00020	13 000,00 (Quinze mille)	90 280,00
23N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de collège TAMDA A LA COMMUNE DE TAMDA NOUMERCO, province d'Arjal-Les-étapes.	00000	13 000,00 (Quinze mille)	90 080,00
24N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de collège CANCAHS OUCED A LA COMMUNE D'ARJAL-Les-étapes.	00020	13 000,00 (Quinze mille)	90 280,00
25N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de collège MOULAY ISMAIL A LA COMMUNE DE DINDJEL, province d'Arjal-Les-étapes.	11000	13 000,00 (Quinze mille)	90 020,00
26N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de collège MOULAY YOUSSEF A LA COMMUNE DE DINDJEL, province d'Arjal-Les-étapes.	11020	13 000,00 (Quinze mille)	92 070,00
27N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de collège TABANT A LA COMMUNE DE TABANT, province d'Arjal-Les-étapes.	12000	13 000,00 (Quinze mille)	90 070,00
28N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de collège TANANE A LA COMMUNE DE TANANT, province d'Arjal-Les-étapes.	12020	13 000,00 (Quinze mille)	90 280,00
29N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des bâtiments et installations de collège APOURAH A LA COMMUNE D'ARJAL-Les-étapes.	13000	13 000,00 (Quinze mille)	90 280,00
30N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des établissements scolaires situés : Ecole CENTRE TALINANTE, Ecole DINDJEL, à la commune de Tabant, province d'Arjal, en lot unique.	13020	13 000,00 (Quinze mille)	84 050,00
31N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des établissements scolaires situés : les écoles SET DRO et AGOCHI à la commune de Tabant, province d'Arjal, en lot unique.	14000	13 000,00 (Quinze mille)	72 250,00
32N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation de l'école ELALAN à la commune d'Arjal, province d'Arjal, en lot unique.	14020	13 000,00 (Quinze mille)	90 120,00
33N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des établissements scolaires situés : les écoles AGADJOU et ASSALM à la commune de Zaidet Ahmed, Annee AGIBALOU à la commune d'Ar Mhammed, et école AS L'OUCEB à la commune de OUCOUJA, province d'Arjal, en lot unique.	15000	13 000,00 (Quinze mille)	90 020,00
34N/2024/Z	Travaux de réfection à l'échelle pour le Centre de santé de Zone d'Arjan L'Arjan Province d'Arjal	15020	13 000,00 (Quinze mille)	90 280,00
35N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation de l'école de collège Abouat à la CT d'Arjan province d'Arjal	16000	13 000,00 (Quinze mille)	92 080,00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9267/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DU PRÉCULCAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE NATIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DES HUMANES ÉLÉMENTAIRE
DIRECTION PROVINCIALE D'ARJAL

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉS

Le 12 Décembre 2024 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale d'Arjal, sis à BV RIUSAN II, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts simplifiés sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offre	Objet	Montant maximum (en Mds)	Coefficient de qualification et de distribution (en Mds)	L'estimation du coût de prestation (en TTC)
36N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Sad L'oued à la commune territoriale d'Alaouat relevant de la direction provinciale d'Arjal.	00020	13 000,00	90 040,00
37N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Ab M'hamed à la commune territoriale d'Al M'hamed relevant de la direction provinciale d'Arjal.	00020	13 000,00	92 270,00
38N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Ad Moudo à la Municipalité d'Arjal relevant de la direction provinciale d'Arjal.	00020	13 000,00	90 040,00
39N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Oued à la Municipalité d'Arjal relevant de la direction provinciale d'Arjal.	00000	13 000,00	90 080,00
40N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée Technique MOHAMMED VI à la Municipalité d'Arjal relevant de la direction provinciale d'Arjal.	00020	13 000,00	90 180,00
41N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Elgal à la commune territoriale de Agat relevant de la direction provinciale d'Arjal.	11000	13 000,00	89 030,00
42N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Timgad à la Municipalité de Timgad relevant de la direction provinciale d'Arjal.	11020	13 000,00	90 070,00
43N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Youssef Ben Tachfar à la Municipalité de Douar relevant de la direction provinciale d'Arjal.	12000	13 000,00	90 220,00
44N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée général TAOUCI M'GARDINE, la commune territoriale Agouat relevant de la direction provinciale d'Arjal.	12020	13 000,00	90 070,00
45N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Oued relevant de la direction provinciale d'Arjal.	13000	13 000,00	89 070,00
46N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée qualifiant Ad Boumgren à la commune territoriale de Tabant relevant de la direction provinciale d'Arjal.	13020	13 000,00	90 050,00
47N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au lycée général Ad Gadi à la Municipalité d'Arjal relevant de la direction provinciale d'Arjal.	14000	13 000,00	104 220,00
48N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation de l'école centrale à la Municipalité d'Arjal relevant de la direction provinciale d'Arjal.	14020	13 000,00	90 280,00
49N/2024/Z	Travaux d'entretien et de stabilisation des murs de clôture et des portes de sports au collège L'oued à la Municipalité d'Arjal relevant de la direction provinciale d'Arjal.	15000	13 000,00	90 020,00
50CP/2024/Z	Présentation de renseignements spécifiques au personnel de l'enseignement technique de la formation continue, les renseignements relatifs par de la direction provinciale d'Arjal à la municipalité d'Arjal et ceux d'Arjal à la province d'Arjal en lot unique.	15020	12 000,00	611 000,00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9268/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
DAR BOUAZZA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 31/2024

(Séance publique)
Le Jeudi 12 Décembre 2024 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 31/2024 pour l'achat de matériel de signalisation au profit de la Commune Dar Bouazza-Province Nouaceur.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 175.200,00 DH TTC (Cent soixante quinze mille deux cent dix-huit mille TTC).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3.000,00DH (trois mille dix-huit mille DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation.
N° 9269/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BENSILMANE
COMMUNE
DE BOUZHNIKA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° 18/2024/ SM

Réserve aux TPE, PME, coopérative, union de coopératives et auto-entrepreneur
Le mardi 24 décembre 2024 à 11 heures, il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Bouznika, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n°18/2024/SM du 24/12/2024 ayant pour objet : CREATION D'ESPACES EQUIPES DE JEUX

D'ENFANTS ET EQUIPEMENT DE SPORT.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million quatre cent quatre-vingt douze mille quatre cent

quatre dirhams zéro centimes toutes taxes comprises (1 492 404,00 Dh T.T.C.).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt-neuf mille dirhams (29.000,00 Dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux

marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 9270/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION SOUSS-MASSA
PREFECTURE D'AGADIR IDA-OUTANANE
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT
L'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°28/INDH/2024**

Le Wali de la Région Souss Massa, Gouverneur de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane informe tous les concuments intéressés par l'appel d'offres ouvert simplifié N°28/INDH/2024 relatif à : LA RESTAURATION DES PERSONNES SANS ABRIS DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION DE L'UN.B.H.E A L'OPERATION VISANT L'ATTENUATION DES EFFETS DE LA VAGUE DE FROID SUR LE TERRITOIRE DE LA PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE, de la modification suivante :

- L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de **DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE QUATRE CENTS (257 400,00) DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES** au lieu de **DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE (200 000 ,00) DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES**

N° 9271/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE BENSILMANE
CERCLE DE BOUZHNIKA
CAI DAT DE CHERRAT
COMMUNE DE CHERRAT

Avis d'Appel d'Offres ouvert N° 16/2024

Le : Mercredi 25 Décembre 2024 à 11h il sera procédé dans la salle de réunion du président, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 16/2024 ayant pour objet : « Etude de transfert des eaux usées des projets existants à la zone (A) et zone (B), relevant de la commune de Cherrat, à la STEP existante à la commune de Bouznika.
Le dossier d'appel d'offre peut retirer du bureau du service technique de la commune. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : Huit cent quarante mille dirhams toutes taxes comprises (840.000,00 Dhs TTC)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Seize mille huit cent dirhams (16.800,00 DhsTTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents doivent signer électroniquement les pièces du dossier d'appel d'offre présentées et ce conformément aux dispositions de l'arrêté relatif à la dématérialisation des procédures, documents et pièces relatifs aux marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 – 5 et 6 du règlement de consultation.

Agréments demandés	D 3	Hydraulique Urbaine
	D 13	Etudes générales
	D 17	Voirie, réseaux divers d'assainissement et eau potable
	D 19	Etudes d'impact sur l'environnement
	D 20	Géologie, géophysique, hydrologie, hydrogéologie

N° 9274/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
PREFECTURE DE CASABLANCA
COMMUNE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT ANFA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES ET DES AFFAIRES
FINANCIERES
BUREAU DES MARCHES



**Avis d'appel d'offres ouvert national Sur offres de prix n°
10/AA/2024**

Le 24 Décembre 2024 à 12 H, il sera procédé, dans le bureau du président de l'arrondissement Anfa, sis Rue Skhirate angle Ain Atiq Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national n° 10/ AA/ 2024 du 24/12/2024

Pour : Travaux d'aménagement de terrains de proximité.

Lieu d'exécution : Territoire de l'arrondissement Anfa, commune de Casablanca, préfecture des arrondissements d'Anfa, Wilaya de la région de Casablanca-Settat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **3 345 912,00 (Trois Million Trois Cent Quarante Cinq Mille Neuf Cent Douze Dirhams)** Toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **60.000,00 Soixante Mille dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents doivent avoir au moins une copie certifiée conforme à l'original de la qualification désignée comme suit

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
0	O2	2

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de consultation.

N° 9272/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
DIVISION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION



Avis

La Commune de Settat organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2024 comme suit :

Noms au grade de	Ancienneté	Date des épreuves		places mises en compétition	Lieu de dépôt des demandes de candidature et la date limite
		Ecrits	oraux		
Administrateur M.I		2024/12/22			
Technicien 3 ^e grade	Avoir au moins 6 ans d'ancienneté de service dans leurs grades au premier examen	22/12/2024 A l'école primaire Des Tachafine à la ville de Settat	28/12/2024 Au siège de la commune de Settat sauf les cadres non concernés par cette épreuve	Le Quota est limité suite aux lois en la matière des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires	Service des Ressources Humaines et de la Formation jusqu'au 24/12/2024.
Adjoint Administratif 1 ^{er} grade					
Adjoint Technique grade principal					
Adjoint Technique 1 ^{er} grade					
Rédacteur 2 ^e grade					
Médecin grade principal	Avoir au moins 4 ans d'ancienneté de service dans leurs grades au premier examen				
Architecte grade principal					
Technicien 1 ^{er} grade	Avoir au moins 6 ans d'ancienneté de service dans leurs grades au premier examen	2024/12/31 Au siège de la commune de Settat	2024/12/31 Au siège de la commune de Settat		
Technicien 2 ^e grade					
Rédacteur 1 ^{er} grade					

N° 9273/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BENSILIMANE
CERCLE
DE BENSILIMANE
CAIDAT ZIAIDA
COMMUNE ZIAIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SIMPLIFIE N° 08/2024

Le : 12/12/2024 à 11h, il sera procédé dans la Commune ZIAIDA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour :

AMENAGEMENT DE LA PISTE RELIANT DOUAR LAARFA (MAISON ARFI MOHAMMED) ET DOUAR OULED WAHAB (MOSQUE OULED WAHAB) A LA COMMUNE ZIAIDA PROVINCE BENSILIMANE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 DHS (Dix mille DHS).

- L'estimation des travaux est fixé par la maître d'ouvrage d'un montant de : 537600,00 DHS (Cinq cent trente-sept mille six cents dirhams et 00 centimes). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431

du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Conformément au l'Arrêté n° 1692-23 du 4 du hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation :

N° 9275/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE EL KELAA DES SRAGHNA

Avis d'appel d'offres ouvert simplifié Sur offres des prix N° 51/KS/2024

Le 11/12/2024 à 10 H, il sera procédé, au bureau du chef de service des affaires administratives et financières à la direction provinciale, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 51/KS/2024, pour objet : =

Travaux d'aménagement du lycée qualifiant Tassout, province El Kelaa des Sraghna, en lot unique ».

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : = www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (734 232,00 DH) Sept cent trente-quatre mille deux cent trente-deux dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (14 000,00 DH) Quatorze Mille Dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9276/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET

ET MARCHES
N° /DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N°34/BG/2024

Le 23 Décembre 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour L'ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE PRINCIPALE AU SECRETARIAT GENERAL DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de 200 540,16 DHS (Deux cent mille cinq cent quarante dirhams et seize Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (4000,00 DHS) Quatre mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4

hija 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

LES PROSPECTUS MONTRANT LES MOTIFS DÉCORATIFS DE TOUS LES TAPIS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS À LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD LE 20/12/2024 À 16H30, OU REMIS SEANCE TENANTE AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 9277/PA

Takaful AXA Al Maghrib « Société en liquidation »

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de la société dite « Takaful AXA Al Maghrib » Société anonyme, au capital de 300.000,00 de Dirhams, et dont le siège social est à Casablanca, 51, Rue Othman Bous Affane, 1er étage, Bureau 3, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le :

Le 16 Décembre à 10H00

Au dit siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation et ratification de la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Approbation des comptes de liquidation ;
- Répartition du solde de liquidation
- Constataion de la clôture des opérations de liquidation ;
- Constataion de la clôture des opérations de liquidation et quitus au Liquidateur ;
- Radiation de la société du Registre du Commerce ;
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

A cet égard les documents prévus par la loi seront mis à la disposition des actionnaires au siège social

N° 9278/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION**

Avis d' Appel à la Concurrence N°06/DDR-DPSR/2024 Pour

L'octroi de deux (02) Autorisations d'exercice de l'activité de d'approvisionnement des navires en produits dite « shipchandling » aux ports de Safi

Le **Mardi 31/12/2024 à 11h00**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Port de Safi et Région au Port de Safi Ville à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel à la Concurrence pour l'octroi de deux (02) Autorisations relatives à l'exercice de l'activité d'approvisionnement des navires en produits dite « shipchandling » aux ports de Safi.

Le Dossier d'Appel à Concurrence peut être soit :

- Téléchargé sur le site Web de l'ANP.
- Retiré auprès des services de la Direction du port de Safi et Région sise au Port de Safi ville.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **10 000,00 (Dix milles) dirhams.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la Consultation.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP ci-dessous :

**AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE, BP 39 SAFI**

✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel à la Concurrence au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser à :

La Direction du Port de Safi et Région/Division Développement et Régulation
Téléphone : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Email : (Y_AITAISSA@amp.org.ma) ou (O_BENCHANAA@amp.org.ma)



N° 9279/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION**

Avis d' Appel à la Concurrence N°07/DDR-DPSR/2024 Pour

L'octroi de trois (03) Autorisations d'exercice de l'activité de Pointage et Surveillance des Marchandises aux Ports de Safi

Le **Mardi 31/12/2024 à 11h30**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Port de Safi et Région au Port de Safi Ville à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel à la Concurrence pour l'octroi de trois (03) Autorisations relatives à l'exercice de l'activité pointage et surveillance des marchandises aux ports de Safi.

Le Dossier d'Appel à Concurrence peut être soit :

- Téléchargé sur le site Web de l'ANP.
- Retiré auprès des services de la Direction du port de Safi et Région sise au Port de Safi ville.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **10 000,00 (Dix milles) dirhams.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la Consultation.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP ci-dessous :

**AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE, BP 39 SAFI**

✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel à la Concurrence au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser à :

La Direction du Port de Safi et Région/Division Développement et Régulation
Téléphone : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Email : (Y_AITAISSA@amp.org.ma) ou (O_BENCHANAA@amp.org.ma)



N° 9280/PA

MG JEMNI

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca, le 01/11/2024, il a été procédé à la création d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1- Dénomination sociale : MG JEMNI
- 2- Objet social : La société a pour objet la culture et la commercialisation du cannabis
- 3- Siège social : Casablanca, 10, rue Liberté, étage 3, Bureau 5.
- 4- Durée de la société : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années.
- 5- Capital social : Le capital social s'élève à dix mille (10.000) dirhams. Il est divisé en 100 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.
- 6- Gérance : Messieurs Jemni Said et Younes ont été nommés coprésidents pour une période indéterminée. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 01/11/2024 sous le numéro 649463.

N° 9281/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE

N° 01/CA-SPORT/2024
Le 23/12/2024 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de Construction de 21 terrains de proximité type E aux communes : AGHOUATIM, IGUERFEROUANE, AZGOUR, DAR JAMAE, OUKAIMDEN, OULAD MTA, SIDI BADHAJ, AMGHRESS, SIDI DAUD, IGHIL, IMGDAL, SETTI FADMA, TAMAZOUI, TAZART, AIT HKIM AIT YZID, TIGHDOUINE, MY BRAHIM, TALAT N'YAAQOUB, TIDILI MASFOUA -Province AL HAOUZ.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ -TAHANAOUT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 13.125.000,00 Dhs HT (Treize millions cent vingt-cinq mille Dirhams HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 103, 104 et 105 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale.

N° 9282/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert national sur offres
de prix N° 06/SP/2024

Le 23/12/2024 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 06/SP/2024 pour l'étude technique et suivi de :

Construction de 21 terrains de proximité type E aux communes : AGHOUATIM, IGUERFEROUANE, AZGOUR, DAR JAMAE, OUKAIMDEN, OULAD MTA, SIDI BADHAJ, AMGHRESS, SIDI DAUD, IGHIL, IMGDAL, SETTI FADMA, TAMAZOUI, TAZART, AIT HKIM AIT YZID, TIGHDOUINE, MY BRAHIM, TALAT N'YAAQOUB, TIDILI MASFOUA -Province AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 126 000,00 Dhs (Cent vingt-six mille Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.
Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation. Notamment la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément (D14, D15, D16).

N° 9283/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert national - au rabais
ou majoration - N°
07/SP/2024

Le 23/12/2024 à 12h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national - au rabais ou majoration - n° 07/SP/2024 pour Essais de laboratoire pour : Construction de 21 terrains de proximité type E aux communes : AGHOUATIM, IGUERFEROUANE, AZGOUR, DAR JAMAE, OUKAIMDEN, OULAD MTA, SIDI BADHAJ, AMGHRESS, SIDI DAUD, IGHIL, IMGDAL, SETTI FADMA, TAMAZOUI, TAZART, AIT HKIM AIT YZID, TIGHDOUINE, MY BRAHIM, TALAT N'YAAQOUB, TIDILI MASFOUA -Province AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 181 800,00 Dhs (Cent quatre-vingt-un mille huit cent Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9284/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
Appel d'offres ouvert
simplifié - au rabais
ou à majoration - n° :
08/SP/2024

Le 13/12/2024 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié - au rabais ou à majoration - N° 08/SP/2024 pour Travaux d'Aménagement du Centre Piscine semi olympique à TAMSOULT - Province AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 1 199 814,00 Dhs (Un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 Dhs (Vingt mille Dirhams). Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 9285/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
Appel d'offres ouvert
simplifié - au rabais
ou à majoration - n° :
09/SP/2024

Le 13/12/2024 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié - au rabais ou à majoration - N° 09/SP/2024 pour Travaux d'Aménagement du Centre national des sports de montagne et de ski à OUKAIMDEN - Province AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 1 197 696,00 Dhs (Un million cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-seize Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 Dhs (Vingt mille Dirhams). Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 9286/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ

Appel d'offres national
ouvert - au rabais
ou à majoration - n° :
10/SP/2024

Le 25/12/2024 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert - au rabais ou à majoration - N° 10/SP/2024 pour Travaux d'Aménagement de Terrain de Football à AMZMIZ, PROVINCE AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 5 000 076,00 Dhs (Cinq millions soixante-seize Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 100 000,00 Dhs (Cent mille Dirhams).

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu de dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants : Secteur : O - Qualification : O2 - Classe : 1.

N° 9287/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-MASSA
DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
Avis Modificatif N°01
d'Appel d'Offres Ouvert
Simplifié à Majoration
N°10/2024/CHP/TATA
(Séance publique)

Le 09 /12 /2024 à 09h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration ayant pour objet :

L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

blics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000Dhs (Quatre mille Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 219 240 dhs (Deux cent dix-neuf mille deux cent quarante dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9288/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-MASSA
DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
Avis Modificatif N°01
d'Appel d'Offres Ouvert
Simplifié à majoration
N°11/2024/CHP/TATA
(Séance publique)

Le 09 /12 /2024 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration ayant pour objet :

PRESTATIONS DE JARDINAGE ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU NIVEAU DES ESPACES DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 700 (Deux mille sept cent dhs).

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 137 280 dhs (Cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9289/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-MASSA
DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert Simplifié
à majoration

N°12/2024/CHP/TATA
(Séance publique)
Le 12 /12 /2024 à 09h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration ayant pour objet:

LA PREPARATION ET LA FOURNITURE DES REPAS AUX MALADES ET AU PERSONNEL DE GARDE DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 18 000Dhs (Dix huit mille dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Min : 492 822 (Quatre cent quatre vingt douze mille huit cent vingt deux dirhams).
- Max : 915 530 (Neuf cent quinze mille cinq cent trente dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9290/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-MASSA
DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert Simplifié
N°13/2024/CHP/TATA
(Séance publique)

Le 12 /12 /2024 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix ayant pour objet:

FOURNITURE DE RÉACTIFS DE LABORATOIRE AVEC MISE À DISPOSITION DES AUTOMATES (Tranche I).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 19 000Dhs (Dix neuf mille dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 995 018,40(Neuf cent quatre vingt quinze mille dix huit dirhams et quarante centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9291/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-MASSA
DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert Simplifié
N°14/2024/CHP/TATA
(Séance publique)

Le 12 /12 /2024 à 11h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : FOURNITURE DE RÉACTIFS DE LABORATOIRE AVEC MISE À DISPOSITION DES AUTOMATES (Tranche II).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 19 000 Dhs (Dix neuf mille dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 993.945,60Dhs (Neuf cent quatre vingt treize mille neuf cent quarante cinq dirhams et soixante centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9292/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE
& DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE LA
FORMATION
CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ SUR OFFRE
DES PRIX
N° 20J/EXP/2024
(Séance publique)

Le mercredi 11 décembre 2024 à 10H : 30Min, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale situé au N°1 rue Victor Hugo EL-JADIDA, à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'Offres simplifié Ouvert sur offre de prix d'objet : Entretien et réparation des pupitres scolaires pour le compte des établissements scolaires de la direction provinciale d'El Jadida.

1) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

2) Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 4 000,00 DH (quatre mille dirhams)

3) L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 210 000,00DH (deux cent dix mille dirhams) TTC.

4) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35, 62 et 135 et Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

5) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés de public www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1982-21 du 14-12-2021 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires et l'arrêté n° 1692-23, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

6) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 9293/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE
& DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE LA
FORMATION
CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ SUR OFFRE
DES PRIX
N° 21J/EXP/2024
(Séance publique)

Le mercredi 11 décembre 2024 à 11H : 30Min, il sera procédé à la salle des réunions de la direction pro-

vinciale du ministère de l'éducation nationale situé au N°1 rue Victor Hugo EL-JADIDA, à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'Offres simplifié Ouvert sur offre de prix d'objet : Achat de fourniture d'enseignement pour le compte des établissements scolaires relevant de la direction provinciale d'El-Jadida (2024).

1) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

2) Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 15 000,00 DH (quinze mille dirhams)

3) L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 846 000,00 DH (huit cent quarante-six dirhams) ;

4) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35, 62 et 135 et Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

5) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés de public www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1982-21 du 14-12-2021 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires et l'arrêté n° 1692-23, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

6) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 9294/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE
& DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE LA
FORMATION
CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ SUR OFFRE
DES PRIX N°
22J/EXP/2024
(Séance publique)

Le mercredi 11 décembre 2024 à 12H : 30Min, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale situé au N°1 rue Victor Hugo EL-JADIDA, à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix d'objet : Achat de Fournitures de bureau, de reprographiques, informatique et audio-visuel pour le compte des établissements scolaires relevant de la direction provinciale d'El Jadida.

1) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

2) Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit :
• Lot N°1: 900,00 DH (neuf cent dirhams)
• Lot N°2 : 4 500,00 DH (quatre mille cinq cent dirhams)

3) Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage (TTC) sont fixées comme suit :
• Lot N°1 : 50 886,00 DH (cinquante mille huit cent quatre-vingt-six dirhams).
• Lot N°2 : 247 800,00 DH (deux cent quarante-sept mille huit cent dirhams).

4) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35, 62 et 135 du Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

5) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

6) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 9295/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE
& DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE LA
FORMATION
CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
SIMPLIFIÉ SUR OFFRE
DES PRIX N°
23J/EXP/2024
(Séance publique)

Le mercredi 11 décembre 2024 à 13H : 30Min, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale situé au N°1 rue Victor Hugo EL-JADIDA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres simplifié ouvert sur offre de prix d'objet :

prestations de la restauration et réception au profit des formateurs, des bénéficiaires et des organisateurs aux sessions de formation continue organisées par la direction provinciale d'El Jadida (session octobre 2024).

2) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

3) Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 4 500,00 DH (quatre mille cinq cent dirhams)

4) L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 226 050,00 DH (deux cent vingt-six mille cinquante dirhams).

5) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35 et 135 et Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

6) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

7) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 9296/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE
& DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE LA
FORMATION
CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
SIMPLIFIÉ NATIONAL
OUVERT SUR OFFRE
DES PRIX
N° 24J/EXP/2024
(Séance publique)

1) Le mercredi 11 décembre 2024 à 14h 30 min, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale situé au N°1 rue Victor Hugo EL-JADIDA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres simplifié ouvert sur offre de prix d'objet :

prestations de la restauration et réception au profit des formateurs, des bénéficiaires et des organisateurs aux sessions de formation continue organisées par la direction provinciale d'El Jadida (session octobre 2024).

2) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

3) Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 4 500,00 DH (quatre mille cinq cent dirhams)

4) L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 226 050,00 DH (deux cent vingt-six mille cinquante dirhams).

5) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35 et 135 et Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

6) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

7) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 9297/PA

Royaume du Maroc
Ministère de
l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique
et de l'Innovation
Université Sultan Moulay
Slimane
Faculté Polydisciplinaire
de Khouribga
APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DE PRIX
N° 01/2024/FPK
Le 11/12/2024 à 10 h 30
heures, il sera procédé, dans
la salle de réunions à la Faculté
Polydisciplinaire de Khouribga- BP 145- Khouribga, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ouvert
national simplifié sur offre de prix
n° 01/2024/FPK ayant pour
objet : acquisition, installation
et mise en service du matériel
informatique pour la Faculté
Polydisciplinaire de Khouribga, en lot
unique.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établies par le

maître d'ouvrages est fixée
à la somme de : Trois Cent
Soixante-Quatorze Mille
Dirhams toutes taxes
comprises (374000,00 DH TTC).
Le cautionnement provisoire,
libellé au nom de la
faculté Polydisciplinaire de
Khouribga, est fixé à la
somme de : Cinq mille
Dirhams (5.000,00 DH).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 et 135 du décret n° 2-
22-431 du 15 chaabane 1444
(8 mars 2023) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent déposer
leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.
Les prospectus, notices ou
autres documents techniques
exigés par le dossier
d'appel d'offres, doivent
être déposés dans le bureau
de service des affaires économiques
de la Faculté Polydisciplinaire
de Khouribga, sise à l'adresse
précitée, au plus tard le
10/12/2024 à 23 : 59 heures

ou remis séance tenante au
Président de la commission
d'ouverture des plis au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 12 du règlement
de consultation.
N° 9302/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE RHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
DIVISION DES A.A.F
SERVICE RF
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 22/2024 C.B.G
Le 26/12/2024 à 12h00 sera
procédé au siège de la commune
de BENGUERIR (salle des Réunions)
à l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offre ouvert
N°22/2024 pour :
"L'AFFERMAGE DE DE
L'ABATTOIR DE BEN
GUERIR AU TITRE DE L'
EXERCICE 2025" DU
01/01/2025 AU
31/12/2025
LE COUT ESTIMATIF EST
DE : 600.000,00DH (SIX
CENT MILLE DIRHAMS)

LA CAUTION PROVI-
SOIRE EST DE :
12.000.000DH (DOUZE
MILLE DIRHAMS)
Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré auprès du
service des R.F, il peut également
être téléchargé à
partir du portail des marchés
de l'état (www.marchéspublics.gov.ma).
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé
leurs plis auprès du bureau
d'ordre de la commune.
• Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception.
• Soit les remettre au président
de la commission d'appel
d'offre au début de la séance
et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer par voie
électronique dans le portail
des Marchés publics.
Les dossiers de candidature
doivent comprendre les
pièces conformes à celles
prévues au décret
n°431.22.2 du 15 CHAABANE
1444 (08 Mars 2023)
fixant les conditions et les
formes de passation des
marchés publics ainsi que
certaines règles relatives à
leur gestion et à leur

contrôle et celles prévues au
cahier des charges et au
règlement de consultation.
N° 9303/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE RHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
DIVISION DES A.A.F
SERVICE RF
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°25/2024/C.B.G
Le 23/12/2024 à 12h00 sera
procédé au siège de la commune
de Benguerir (salle des
Réunions) à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offre ouvert
N°25/2024/CBG pour :
"L'AFFERMAGE DU
SOUK THLAT DE BEN
GUERIR AU TITRE DE
L'EXERCICE 2025-2026-
2027 DU 01/01/2025 AU
31/12/2027
LE COUT ESTIMATIF EST
DE : 2.760.000,00DH (DEUX
MILLIONS SEPT CENT
SOIXANTE MILLE DIR-
RHAMS)
LA CAUTION PROVI-
SOIRE EST DE :
800.000,00DH (HUIT CENT
MILLE DIRHAMS)
N° 9304/PA

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré auprès du
service des R.F, il peut également
être téléchargé à
partir du portail des marchés
de l'état (www.marchéspublics.gov.ma).
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé
leurs plis auprès du bureau
d'ordre de la commune.
• Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception.
• Soit les remettre au président
de la commission d'appel
d'offre au début de la séance
et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer par voie
électronique dans le portail
des Marchés publics.
Les dossiers de candidature
doivent comprendre les
pièces conformes à celles
prévues au décret
n°431.22.2 du 15 chaabane
1444 (08 Mars 2023)
fixant les conditions et les formes
de passation des marchés
publics ainsi que certaines
règles relatives à leur gestion
et à leur contrôle et
celles prévues au cahier des
charges et au règlement de
consultation.
N° 9304/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

AVIS DE REPORT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°128/2024/INDH

Le gouverneur de la province d'El Jadida annonce au public que la séance d'ouverture des plis
concernant l'avis d'appel d'offres ouvert simplifié N°128/2024/INDH, relatif à : **ORGANISATION
DES SESSIONS DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DE L'ECOSYSTEME DE
L'INDH AU PROFIT DES CADRES DE LA PROVINCE D'EL JADIDA.**

Est reporté à la date du **11 Décembre 2024 à 10h** au lieu du **10 Décembre 2024 à 10h.**

Le reste sans changement.

N° 9298/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA



AVIS RECTIFICATIF

Le directeur l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala
(O.R.M.V.A.D.) informe que l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix
N° 31/2024 SMG du 12/12/2024 relatif aux : **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU
CLUB DE L'ORMVAD**

Est rectifié comme suit :

1- l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 31/2024 SMG du
12/12/2024 relatif aux : **Travaux d'entretien des bâtiments du club de
l'ORMVAD**

au lieu de :

l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 31/2024 SMG du
12/12/2024 relatif aux : **Travaux d'aménagement du club de
l'ORMVAD**

2- Il est prévu une visite des lieux le **06/12/2024** à 10 heures à partir du
service des moyens généraux sis avenue IBN KHALDOUNE EL JADIDA.

au lieu de :

Il est prévu une visite des lieux le **02/12/2024** à 10 heures à partir du service
des moyens généraux sis avenue IBN KHALDOUNE EL JADIDA.

Le reste est sans changement.

N° 9300/PA

Royaume du Maroc
Ministère de
l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
ARABIA SAUDIYA
وزارة الصحراء والمياه
ALCAHRA ALAALMA

AVIS RECTIFICATIF
Appel d'offre N° 94/2024/DGM

Le Directeur Générale de la Météorologie informe que l'Avis d'appel d'offres
N°94/2024/DGM relatif à l'acquisition d'un système de visualisation et de suivi agronomique
au profit de la direction générale de la météorologie (Préfecture Hay Hassan).

Est modifié comme suit :

« L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million cent quatre-
vingt-dix-sept mille six cents dirhams TTC (1 197 600,00 Dirhams). ».

Au lieu :

« L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent quatre-vingt-dix-
huit mille quatre cent quatre-vingt dirhams TTC (798 480,00 Dirhams). ».

Le reste est sans changement.

N° 9299/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA



AVIS RECTIFICATIF

Le directeur l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala
(O.R.M.V.A.D.) informe que l'appel d'offres ouvert national à majoration
n° 33/2024/SMG du 12/12/2024 relatif aux :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE L'ORMVAD

Est rectifié comme suit :

l'appel d'offres ouvert national à majoration n° 33/2024/SMG du 12/12/2024
pour :

**PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE
L'ORMVAD**

au lieu de :

l'appel d'offres ouvert national à majoration n° 33/2024/SMG du 12/12/2024
pour :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE L'ORMVAD

Le reste est sans changement.

N° 9301/PA

MAMELI SARL
Au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège social: 18 BD GHANDI CASABLANCA R.C.: 621713

AVIS DE MODIFICATION
Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/09/2024 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit:
DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ A COMPTER DU 23/09/2024:

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du 23/09/2024

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR:
Les associés ont nommé comme liquidateur Mr OMAR ABOUSALHAM et lui ont confié tous les pouvoirs pour accomplir dans les meilleures conditions les opérations de liquidation.

FIXATION DU SIÈGE DE LA LIQUIDATION:
Les associés ont fixé le siège de liquidation au 18 BD GHANDI CASABLANCA

Dépôt légal: au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 28/11/2024 sous le numéro 945248

N° 9305/PA

NADOR DES COMPTES SARL D'AU
CESSION DE PARTS SOCIALES, TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL, & MODIFICATIONS STATUTAIRES.

I/ Par acte S.S.P en date à Nador du 08/11/2024, Mrs SAFTAR BILAL (soit 2500 parts) & AGHARBI AHMED (soit 2500 parts) cède la totalité de leurs parts sociales au profit de MR AL OUALID TARIK.

II/ Mr AL OUALID TARIK devenant associé unique de la Sté « CARS HOME 24 » a décidé:

- De ratifier la cession des parts sociales.
- D'accepter le retrait définitif de Mrs AGHARBI AHMED & SAFTAR BILAL.

- Démission définitif de MR BOUYGHARDAYAN ALI DE SES FONCTIONS DE GERANT.

- NOMINATION DE MR AL OUALID TARIK EN QUALITE DE GERANT UNIQUE associe pour une durée illimitée.

- De transférer le siège social sus - mentionné à: QUARTIER ARRID LOTISSEMENT DIYAR ARRID IMM B 01 3^{ème} ETAGE NR 18, NADOR

- De modifier en conséquence les articles 2, 6, 7 & 14 des statuts.

III/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.P.I de Nador le 22/11/2024, sous le N° 9310.

N° 9306/PA

DISSOLUTION ANTICIPÉE ELEC COM PRO'SARL AU

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000,00 Dirhams

Siège Social: CASABLANCA, 10 RUE LIBERTE ETAGE N°3 APPT N°5

L'an Deux Mille Vingt-quatre, et le 20 Novembre, à Dix heures, Sur décision de la gérance de la société dite « ELEC COM PRO'SARL AU », l'assemblée générale extraordinaire, après avoir

entendu les explications du président décide de:

1- procéder à la dissolution anticipée de la société ELEC COM PRO'SARL AU à compter du 20 Novembre 2024.

Conformément à la loi, la société subsistera pour les besoins de la liquidation, jusqu'à la clôture de celle-ci.

- Nomment en qualité de liquidateur de la société dissoute sans limite de la durée.

Mr. ABOUDOU BEN ABDOULDAJED, français, né le 02/11/1979 à DUNKERQUE, demeurant A H6 RUE MARIUS PIED 69120 VA U L X - E - N - V E L I N FRANCE titulaire de passeport n° 20DA35640

Le siège de liquidation est fixé à Siège Social CASABLANCA, 10 RUE LIBERTE ETAGE N°3 APPT N°5

Ces deux résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 28/11/2024 sous n° 945262.

N° 9307/PA

BENMIMO IMMOBILIER
Aux termes du P.V de l'A.G.E du 28/10/2024 les associés de la Société « BENMIMO IMMOBILIER » S.A.R.L, ayant son siège social à: 41 RUE 292 QUARTIER ARRID NADOR, au capital de 100 000,00 Dhs, il a été décidé:

- La dissolution anticipée de la société;

- La nomination de Mr AZ ZAOUCHI ABDELHAMID, en qualité de liquidateur et ayant fixé le siège social de la société.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 27/11/2024 sous le n° 9308.

N° 9308/PA

"BOULIMPEX" S.A.R.L (AU)

I- Aux termes du P.V de l'A.G.E du 22/10/2024 l'associé de la Société « BOULIMPEX » S.A.R.L (AU), ayant son siège social à: QUARTIER ARRID BLOC 35 NADOR, au capital de 100.000,00 Dhs, il a été décidé:

- La dissolution anticipée de la société;

- La nomination de Mr BOULIDAM JAMAL, en qualité de liquidateur et ayant fixé le siège social de la société.

- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 27/11/2024 sous le n° 9309.

N° 9309/PA

"NADO INVEST" S.A.R.L (AU)

I- Aux termes du P.V de l'A.G.E du 28/10/2024 l'associé de la Société « NADO INVEST » S.A.R.L (AU), ayant son siège social à: 142 BD AL MASSIRA 1ER ETAGE NADOR, au capital de 100.000,00 Dhs, il a été décidé:

- La dissolution anticipée de la société;

- La nomination de Mr CAQUACH KAMAL, en qualité de liquidateur et ayant fixé le siège social de la société.

- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 27/11/2024 sous le n° 9310.

N° 9310/PA

KASSER AL AKHAWAYN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL SOCIAL DE 100 000,00 DHS

SIÈGE SOCIAL: QUARTIER AARID GROUPE 01 RUE TAOUIMA N° 504 1ERE ETAGE NADOR

I- Aux termes de PV de l'Assemblée générale extraordinaire tenu en date du 11/11/2024 il a décidé:

AGREMENT DE CESSIIONS DES PARTS SOCIALES

- EL BOUTAYBI SALLAM, céder la totalité des parts sociales qu'il possède à la société KASSER AL AKHAWAYN soit 500 parts sociales au profit de Monsieur EL BOUTAYBI MIMOUN.

DEMISSION DE GERANT, DEMISSION DE COGERANT, NOMINATION DE GERANT ET SIGNATURE SOCIAL.

DEMISSION DE GERANT ET COGERANT:

L'assemblée générale accepte la démission du:

- Gérant Monsieur EL BOUTAYBI SALLAM, demeurant à QU BOUAJAJEN NADOR.

- Cogérant Monsieur KACHOUTI AHMED demeurant à HAY TADAMOUN N36 SELOUANE NADOR.

NOMINATION DE GERANT:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée illimitée M. EL BOUTAYBI MIMOUN, demeurant à HAY IFIDJOUEN NADOR.

SIGNATURE SOCIAL: La société fonctionne avec la seule signature de gérant Monsieur EL BOUTAYBI MIMOUN.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 27/11/2024 N°9311.

N° 9311/PA

AUGUS - SARL - AU CAPITAL DE: 100 000,00 DHS

SIÈGE SOCIAL: PROPRIETE DITE « ATLIASSIA » - LE NOYER - D - RUE IBN SINA 4ème ETAGE N° 42 SEMLALLIA GUEUZ MARRAKECH

Avis de dissolution

1-Suivant procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire établi en la forme sous seing privé, en date du 02/11/2024, enregistré à Marrakech le 08/11/2024, les associés approuvent et acceptent:

• La dissolution anticipée de la dite société.

• Nomination de Mlle BOUCHRA AIT BALLA, liquidatrice de ladite société.

• La désignation du siège social de la dite société comme siège de la liquidation.

2-Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 26/11/2024 sous le N° 169006, RC N° 144547.

N° 9312/PA

ITRANE BOUST - SARL AU - AU CAPITAL DE 100 000,00 DHS

SIÈGE SOCIAL N° 345, AL MASSAR ROUTE DE SAFI MARRAKECH

Avis de dissolution:

1-Suivant procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire établi en la forme sous seing privé, en date du

04/11/2024, enregistré à Marrakech le 05/11/2024, l'associé unique approuve et accepte:

• La dissolution anticipée de la dite société.

• Nomination de M. BOUST MOHAMED liquidateur de ladite société.

• La désignation du siège social de ladite société comme siège de la liquidation.

2-Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 26/11/2024 sous le N° 169056, RC N° 121543

N° 9313/PA

« NOKOCO » S.A.S.U SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 1.000,00 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL: RUE SOUMAYA RESIDENCE SHEHRAZADE 3, SEME ETAGE N°22 PALMIERS - CASABLANCA

CAPITAL SOCIAL: L'associé unique effectue l'apport en numéraire, à savoir: Monsieur Nori KORICHE: 1.000,00 DHS

Soit au total mille Dirhams: 1.000,00 DHS

DUREE: 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE: du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE: Monsieur Nori KORICHE

BENEFICES: Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

OBJET: La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger:

- La prise de participation et l'investissement

- Entreprise se livrant pour

son compte, au placement ou à la gestion de valeurs mobilières, à des opérations sur les valeurs ou au contrôle des sociétés;

- La prestation de services aux entreprises;

- Le conseil, l'étude, la formation, l'expertise, l'analyse et l'accompagnement des entreprises et organisations;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

SIÈGE SOCIAL: Le siège social est fixé à Rue Soumaya Residence Shehrazade 3 5ème Etage N°22 Palmiers - Casablanca

CAPITAL SOCIAL: L'associé unique effectue l'apport en numéraire, à savoir: Monsieur Nori KORICHE: 1.000,00 DHS

Soit au total mille Dirhams: 1.000,00 DHS

DUREE: 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE: du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE: Monsieur Nori KORICHE

BENEFICES: Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

OBJET: La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger:

- La prise de participation et l'investissement

- Entreprise se livrant pour

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC: Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 25/11/2024 sous le n°944308.

POUR EXTRAIT ET MENTION

La gérance

N° 9314/PA

«FICASUD» S.A.R.L.
61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandouri Bloc F n° 7 Gueuz Marrakech

Tel : 05 24 44 77 29 / 42 32 81

Fax : 05 24 44 76 77

"MOHANA EVENT & TRAVEL" SARL

ENSEIGNE: ESSENTIEL LUXURY BRAND AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000,00 DH

SIÈGE SOCIAL: N° 19, 4ème ETAGE, IMMEUBLE DANL, 36, ANGLE TARIK IBN ZIAD ET RUE DE LA LIBERTE GUEUZ MARRAKECH

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire datée du 03/06/2024, il a été décidé:

• De donner l'enseigne ESSENTIEL LUXURY BRAND à la société MOROCCO LUXURY RETAILS SARL;

• Questions diverses. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 22/11/2024, sous le n° 168901.

Pour extrait et mention

N° 9315/PA



Société de développement local « CASABLANCA BAÏA S.A. »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire en dirhams	Estimation financière du marché en dirhams TTC
N°AO/CR/27/2024	Prestations de remise à niveau et d'entretien courant des espaces verts gérés par la société Casablanca Baïa. Sites : Espaces verts d'accompagnement de l'avenue des FAR (place Zellaq) au rond-point Bd BARRITZ et Bd Sid Abdemahmane	Le 24/12/2024 à 11 heures	430 700,00 Dirhams	21.538.080,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les soumissionnaires peuvent :

- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A ci-dessus indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A
34, Avenue Mers Sultan - 4ème étage, N°19 - (20 130) Casablanca

Une visite des lieux sera organisée le 13/12/2024 à 10 Heures. Lieu de rencontre au siège de CASABLANCA BAÏA.

Aucun pli déposé après la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter :

La SOCIÉTÉ CASABLANCA BAÏA S.A
 34, Avenue Mers Sultan - 4ème étage, N°19 - (20 130) Casablanca
 Tél : +31 5 22 36 87 74 / Fax : +31 5 22 36 87 75
casbaia@casbaia.ma

Siège Social: Casablanca, 10 Rue Liberté Etage N°3 APPT N°5

19, Avenue Mers Sultan, 4^{ème} étage, 20 130 Casablanca - Maroc - Tél: +31 5 22 36 87 74 - +31 5 22 36 87 75

casbaia.ma



0800 004 545

N° 147/PC

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/11/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont:
Dénomination : = STE CHARK AS FAR TOURISME - SARL
Siège social : 94 BD MOHAMMED V HAY EL HASSANI BERKANE
Capital social : 900.000,00 Dhs divisé en 9000 parts sociales de 100 Dhs chacune attribués comme suit:
1-Apports en nature :
Mr EL GUENNOUNI FATMI: 480 000,00 DHS
Mr EL GUENNOUNI NABIL: 120 000,00 DHS
Total des apports en nature : 600 000,00 DHS
2-Apports en numéraire :
Mr EL GUENNOUNI FATMI: 240 000,00 DHS
Mr EL GUENNOUNI NABIL: 60 000,00 DHS
Total des apports en numéraire : 300 000,00 DHS
Durée: 99ans.
Objet : ACTIVITES DES AGENCES DE VOYAGES ET VOYAGISTES.
Gérance : La société sera gérée pour une durée indéterminée par MR EL GUENNOUNI NABIL.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère Instance de Berkane le 28/11/2024 sous n° 678/2024.
N° 9316/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/11/2024, il a été établi les Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : * ITA-LYA STYLE S.A.R.L.
Siège Social : GROUPE AT TA K K A D D O U M GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI - Casablanca.
Les associés :
- Mr. EL KHAYATI NAJAH, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.
- Mr. AZIZ LHADI, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.
Objet :
- COMMERCIALISATIONS DES MATÉRIEAUX DE PLOMBERIE;
- COMMERCIALISATIONS DES MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTIONS;
- IMPORT ET EXPORT.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par Mr. EL KHAYATI NAJAH ET Mr. AZIZ LHADI
N° 9319/PA

Dépôt légale: la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 945126 RC N°651261, N° 9317/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/11/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont:
Dénomination : " CHM IMMOBILIER S.A.R.L.
Siège Social : GROUPE AT TA K K A D D O U M GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI - Casablanca.
Les associés :
- Mr. MOHAMED CHOKAIRY, apporteur en numéraire 33 400,00 DHS soit 334 parts sociales.
- Mr. ZAKARIA HAFID, apporteur en numéraire 33 300,00 DHS soit 333 parts sociales.
- Mr. HANAN CHERKAOU, apporteur en numéraire 33 300,00 DHS soit 333 parts sociales
Objet : - PROMOTION IMMOBILIER.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par Mr. MOHAMED CHOKAIRY ET Mr. ZAKARIA HAFID ET Mr. HANAN CHERKAOU
Dépôt légale: la société a été immatriculée au RC au Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 944905 RC N°651119.
N° 9318/PA

**** STE AMIZAK-FROID SARL AU ****
CAPITAL DU 100 000,00 dhs RC : 6873
Siège social : N°09 RUE EL MASSIRA EL KHADRAE HAY EL MASSIRA, BERKANE, CLÔTURE DE LIQUIDATION
Par décision en date du 01/11/2024, l'associé unique de la STE AMIZAK-FROID SARL AU a décidé ce qui suit :
Approuvé les comptes définitifs de la liquidation
Donné quitus au liquidateur, Mr MERZAK Mohammed Amine, pour sa gestion et le décharge de son mandat;
Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de la première instance de BERKANE en date du 28/11/2024 sous le N° : 685.
N° 9320/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM OUED NOUN PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 31/2024/BP
Le 24/12/2024 à 11h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique : Etude de construction de :
- La RNC du PK0+000 au Pk 32+000 reliant CR labouirate et Douar Akh-zan
- La RNC du PK0+000 au Pk 4+000 reliant CR Acouint Yghoumane et Douar Masdal Boumalih
- Des deux rocadés : Nord-est et sud-est de la ville d'Assa Province Assa Zag sur 18 km
- Etude de réhabilitation de la traversée de la ville d'Assa sur 6 km. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quinze mille cinq cents dirhams 00 Cts (15 500,00 Dhs)
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de sept cent soixante-dix-huit mille huit cents Dhs 00 Cts TTC (778 800,00 Dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.
N° 9320/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

CHU SOUS-MARRAKECH
الجامعة المغربية
وزارة الصحة
والصحة الاجتماعية

رقم 29 تاريخ 2024

مقرر مدير المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة بإجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجة الممتازة بالنسبة للمرشحين وتقليص الصحة من الدرجة الأولى

إن مدير المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة بناء على:

- المرسوم الشريف رقم 1.23.22 الصادر في 19 من رجب 1444 (10 فبراير 2023) بتطبيق القانون رقم 54.22 القاضي بتسميع وتغيير القانون رقم 69.00 المتعلق بالرقابة الطبية للوقاية على المنشآت العامة وجهات أخرى كما وقع تغييره وتتميمه
- المرسوم الشريف رقم 1.36.62 الصادر في 17 من شوال 1437 (24 ماي 2016) بتطبيق القانون رقم 70.13 المتعلق بالمرکز الاستشفائي الجامعي.
- المرسوم رقم 2.17.589 الصادر في 09 من القعدة 1439 (23 يوليوز 2018) بتطبيق القانون رقم 70.13 المتعلق بالمرکز الاستشفائي الجامعي.
- المرسوم رقم 2.03.535 صادر في 27 من ربيع الآخر 1424 (28 يونيو 2003) بمثابة النظام الأساسي الخاص بمسئوليات المركز الاستشفائي.
- المرسوم الملكي رقم 401.67 الصادر بتاريخ 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام المماريات والامتدادات الخاصة بولوج أسلاك وتدريجات ومناصب الأزمات العمومية حسبما وقع تغييره وتتميمه
- المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتحديد شروط توقي الدولة في الدرجة أو الإجازة
- المرسوم رقم 2.11-270 الصادر في 28 من رجب 1432 (فاتح يوليوز 2011) بتحديد شروط توقي الدولة في الدرجة أو الإجازة
- رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتحديد شروط توقي موكشمي الدولة في الدرجة أو الإجازة
- المرسوم رقم 2.05.1367 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتحديد مسطرة تطبيق موكشمي الأزمات العمومية
- المرسوم رقم 2.17.535 الصادر في 7 محرم 1439 (28 شتنبر 2017) في شأن النظام الأساسي الخاص بهذه المرشحين وتقليص الصحة المشتركة بين الوزارات كما تم تغييره وتتميمه
- قرار توقيير المصائب في رئيس الحكومة المصطفى بصادق الأزار، وبالوقفة العمومية رقم 658.18 صادر في 13 من رضان 1439 (29 ماي 2018) بتحديد شروط وكليات رابع امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجة الممتازة من أطر هيئة المرشحين وتقليص الصحة المشتركة بين الوزارات
- مقرر مدير المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة المتعلق بالأسئلة المماريات والامتدادات الخاصة بالكفاءة المهنية لولوج الأسمالك والدرجات والمناصب الخاصة بمسئوليات المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة بتاريخ 2021/12/31
- المرسوم رقم 2.20.771 الصادر في 5 ربيع الأول 1442 (22 أكتوبر 2020) الخاص بتعيين مدير المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة
- وبإذن على إعلان الصحة والمصلحة الاجتماعية بتاريخ 2024/11/26 بمضمون تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجة الممتازة من هيئة المرشحين وتقليص الصحة

أقر ما يلي:

المادة الأولى: ينظم المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة يوم الأحد 22 ديسمبر 2024 على الساعة 09:00 بناية الطب والصيدلة لكثير، لكافة مستلميها امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجة الممتازة بالنسبة للمرشحين وتقليص الصحة من الدرجة الأولى وقد حدد عدد المناصب كما يلي:

- إجازة مرفوض من الدرجة الممتازة منصب واحد (01)
- إجازة مرفوض من الدرجة الممتازة منصب واحد (01)

المادة الثانية: يفتح هذا الإعلان في وجه المرشحين وتقليص الصحة من الدرجة الأولى التابعين للمركز والذين بلغوا في سن سنوات من الخدمة الطبية على الأقل بهذا الصحة في غاية يوم إجراء الامتحان

المادة الثالثة: يشتمل الإعلان على اختيارين نحدد منهما ومعامليهما على الشكل التالي:

الإجازة	نوعية الإجازة	العدد	ملاحظات
مرفوض من الدرجة الممتازة	إجازة قطعية بتسمين أسلاك الأختيارات حول المهام المرتبطة بكل إجازة	01	فتح عن كل إجازة لقطعية حسبية تراوح ما بين 20 و200 وتعتبر الصافية لا أقله أسوي أو أقل من 5 من 20 تصدق إلى محل القطع المصطلح عليها في الاختيارين لقطعية حسبية حسبية تراوح من 0 و200 تقابل محل لقطعية السونحة للترشح وبمردودات التمت المطلوبة للمشاركة في امتحان الكفاءة المهنية
مرفوض من الدرجة الممتازة	إجازة قطعية بتسمين أسلاك مبردا و أسلاك ممتدة للاختيارات مرتبطة بالمصنوعات المطلوبة	01	يتم لتدابير لقطعية الطبية على النحو التالي: القطعة الثانية = محل لقطعية الإمتحان * (70) + (محل لقطعية المهنية * 30) 100

تتمسك لجنة الامتحان لأجاعة المرشحين التابعين. في حدود عدد المناصب المعلنين بشأنها، مرتبين حسب الاستحقاق. من بين المرشحين المتأهلين على لقطعية نهاية لا تقل عن 10 من 20. دون المتوصل على لقطعية إيجابية.

المادة الرابعة: تمت طلبات المشاركة في الامتحان (بمردود المردود العرفي بهذا المنشور) إلى مديرية المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة تحت إشراف السيم الإداري، قبل الساعة الرابعة والتعصف 16:30 من يوم الاثنين 16 ديسمبر 2024 كآخر أجل لقبول الترشيحات.

يشتمل كل طلب على جزء خاص بالمعلومات التي لهم المرشح تم تلقيه من طرف هذا الأخير وجزء خاص بالقطعة المهنية المعنية لتقييم المستوى المهني لتمت لقطعية من طرف السلطة الرقابية للترشح كل مستند تتوفر فيه الشروط المطلوبة ولم يقدم بطلب ترشيحه داخل الأجل القانوني، أن يسمح له بالمشاركة في الامتحان

المادة الخامسة: ينشر هذا المقرر على الموقع الإلكتروني للمركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة www.chusm.ma وعلى بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma ويترجم في صحيفتين وطنيتين

لكثير في: 29 2024

مدير المركز الاستشفائي الجامعي سوس ماسة
Centre Hospitalier-Universitaire Sous-Marrakech, Route nationale N°1, BP : 56 Agadir la principauté
Tel : 05 28 82 00 40, Fax : 05 28 82 00 41, E-mail : chusomarrakech@gmail.com

N° 9321/PA

Sport

Botola Pro D1 : Des matchs relevés en tête et en bas du classement



La 12ème journée de la Botola Pro D1 de football, entamée vendredi et se poursuivant jusqu'à dimanche, promet des matchs relevés en tête et en bas du classement.

L'AS FAR (3e, 17 pts) qui sera en déplacement, samedi, chez la JS Soualem (9e, 14 pts), visera la victoire pour rester parmi

le trio de tête et espérer un faux pas du leader, la Renaissance de Berkane, et de son dauphin, le Maghreb de Fès, pour se rapprocher davantage de la tête du classement.

Cette journée sera, par ailleurs, marquée par deux rencontres entre les quatre dernières équipes du classement, à savoir

le COD Meknès (13e, 13 pts) qui recevra le Chabab Mohammedia, lanterne rouge avec 1 point, et le Moghreb de Tétouan (15e, 10 pts) contre le FUS de Rabat (13e, 13 pts).

En clôture de la 12ème journée, le Raja Casablanca (9e, 14 pts), qui souhaite mettre un terme à ses résultats en dents de scie, sera opposé au Hassania Agadir (6e, 16 pts), tandis que le leader du classement, la Renaissance de Berkane (26 pts) et son poursuivant direct, le Maghreb de Fès (19 pts), croiseront le fer respectivement avec le Difaa El Jadida et la Renaissance de Zemamra.

Il convient de rappeler que les deux matches ouvrant le bal de cette 12ème journée devaient opposer vendredi l'Union Touarga à l'Itihad de Tanger et le Wydad de Casablanca à l'Olympic de Safi.

Programme

Samedi

16h00 : JSS-ASFAR
18h00 : CODM-SCCM
20h00 : MAT-FUS

Dimanche

16h00 : HUSA-RCA
18h00 : DHJ-RSB
20h00 : MAS-RCAZ

Classement FIFA Le Maroc au 14^{ème} rang mondial

Le Maroc occupe le 14ème rang mondial au classement de la Fédération internationale de football (FIFA), publié jeudi.

Les Lions de l'Atlas, qui ont perdu une place par rapport au dernier classement FIFA, se maintiennent à la première position en Afrique avec 1688,18 points, devant le Sénégal, qui occupe le 17ème rang mondial, avec 1637,25 points.

La sélection nationale conserve également la première place à l'échelle arabe. L'Egypte occupe la deuxième position (33ème rang mondial) avec 1513,48 points.

Pour rappel, le Onze national avait dominé les éliminatoires de la CAN-Maroc 2025, terminant leader avec 18 points, soit six victoires en autant de matches, avec à la clé 26 buts inscrits.

La reprise des Lions de l'Atlas est prévue au mois de mars prochain avec la suite des éliminatoires du Mondial FIFA 2026 dont les phases finales auront lieu aux Etats-Unis, au Mexique et au Canada.

A l'échelle mondiale du classement FIFA, l'Argentine reste toujours en tête, suivie dans l'ordre de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre, du Brésil, du Portugal, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Italie et de l'Allemagne.



EN féminine

La sélection marocaine féminine a battu son homologue du Botswana par 3 buts à 1, jeudi au stade Saniat R'mel de Tétouan, en match amical de préparation pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football, prévue l'été prochain au Royaume. Les buts des Lionnes de l'Atlas ont été inscrits par Ibtissam Jraïdi (6e, 45+1e) et Sarah Kassi (40e).

La sélection nationale féminine disputera un autre match amical face à son homologue malienne, le 3 décembre au stade Saniat R'mel de Tétouan.

Lors de la prochaine CAN, le Maroc évoluera dans le groupe A aux côtés de la République Démocratique du Congo, du Sénégal et de la Zambie.

EN U15

L'équipe nationale de football U15 s'est inclinée face à son homologue espagnole sur le score de 1 but à 0, lors d'une rencontre amicale disputée, jeudi, dans le cadre du tournoi international d'Alicante en Espagne.

L'unique réalisation du match a été l'œuvre de Carlos Sanchez Romero (47e).

Pour le compte du même tournoi, la sélection marocaine U15 affrontera son homologue mexicaine, le lundi 02 décembre. La sélection marocaine des moins de 15 ans effectue un stage de préparation du 24 novembre au 02 décembre prochain. Pour ce rassemblement, le coach national, Achraf Hanzaz, a convoqué 24 joueurs évoluant au Maroc et à l'étranger.

Botola Pro D2

Voici le programme de la 7ème journée de la Botola Pro D2 "Imwi" de football, prévue ce week-end:

Samedi à 16h00

JSM-RAC

MCO-CJBG

USYM-WAF

Dimanche à 16h00

KACM-USMO

RCOZ-SM

KAC-CAK

RBM-OCK

A noter que le match CAYB-OD devait être disputé vendredi.

Au procès Pogba, la nuit de la séquestration passée au crible



Que s'est-il passé dans la nuit du 19 au 20 mars 2022 ? Le tribunal correctionnel de Paris est entré jeudi en détail dans le déroulé de la séquestration dont a été victime le footballeur français Paul Pogba, au procès de six de ses proches.

"Ferme ta gueule et mets tes mains sur la tête!": ce sont les premiers mots des hommes cagoulés en entrant dans l'appartement où se trouvaient Paul Pogba et deux de ses amis, Adama C. et Roushdane K., à Montévrain (région parisienne) cette nuit-là.

En pantalon noir et veste en jean, Adama C. raconte sa version à la barre. Il est l'un des six prévenus qui comparaissent pour leur implication dans ce que l'on a qualifié d'"affaire Pogba": du chantage, des pressions et même une séquestration sous la menace d'armes à feu dans le but

de soutirer 13 millions d'euros au milieu de terrain, qui évoluait à l'époque des faits à Manchester United puis à la Juventus Turin.

"Ils étaient armés et ils avaient des gilets par balles", se souvient Adama C, très ému en se remémorant la soirée. Il hésite, renifle et s'essuie le visage avec un mouchoir que lui tend son avocat avant de poursuivre.

Selon lui, les deux braqueurs s'adressent tout de suite au footballeur et lui demandent 13 millions d'euros pour service rendu, ces hommes affirmant avoir assuré la sécurité de l'international français pendant 13 ans.

"Paul avait les mains levées, sa voix tremblait, il ne comprenait pas alors ils ont armé leurs fusils et Paul a crié: + Je vais payer! je vais payer!+".

Selon Adama C., les braqueurs les ont ensuite menacés tous les trois de s'en prendre à eux et à leurs proches s'ils allaient trouver la police.

Et effectivement personne ne porte plainte, en tout cas dans un premier temps. C'est à peine d'ailleurs si la bande de copains reparle de ce qui s'est passé, selon Adama C., malgré la violence des événements.

Paul Pogba déposera finalement plainte en Italie en juillet 2022, avant d'être entendu en France quelques jours plus tard.

"C'est un peu inachevé, non, comme demande?", interroge alors la présidente du tribunal. "Ils arrivent, ils vous braquent et ils repartent sans donner de modalités pour le paiement, sans donner d'ultimatum?".

Les représentantes du parquet sont elles aussi sceptiques face à ce témoignage qui diffère

de celui de Paul Pogba, absent à l'audience.

Aux enquêteurs de l'Office central de lutte contre le crime organisé, il avait déclaré avoir été "piégé par des amis d'enfance".

Selon le joueur, les hommes armés étaient déjà dans l'appartement loué par Adama C. et il les aurait entendus parler à voix basse avec Roushdane K., le troisième ami présent lors du braquage.

Paul Pogba a aussi raconté avoir décelé un sourire sur les lèvres de Roushdane K. quand il les a accompagnés à la porte.

"Comment ces hommes ont-ils su que M. Pogba se trouvait dans cet appartement ce soir-là?", s'étonne Me Carine Piccio, l'avocate de Paul Pogba. "C'était un endroit où vous l'avez conduit, c'était soi-disant improvisé et il n'y était jamais allé avant", poursuit-elle.

A la barre, Adama C. hausse les épaules, il n'a pas d'explication.

Adama C. comme son coprévenu Machikour K. la veille ont confirmé qu'ils avaient tous des reproches à faire à Paul Pogba qui donnait moins de nouvelles, qui n'avait pas donné l'argent promis pour les projets de ses amis d'enfance...

Un mois après la séquestration, chacun des amis a reçu un virement de 20.000 euros de la part du joueur en partance pour Turin.

Les autres amis d'enfance de Paul Pogba doivent encore être entendus par le tribunal ainsi que son grand frère, Mathias, auteur de vidéos menaçantes en août 2022.

Les prévenus encourrent jusqu'à dix ans de prison.

Le procès doit durer jusqu'au 3 décembre.

En Corée du Sud, l'essor de la K-pop participe aussi à la pollution plastique

Malgré la concurrence du streaming, les labels de k-pop continuent de vendre des disques en Corée du Sud grâce à des stratégies marketing élaborées, mais la pollution et le gaspillage plastique que cette consommation génère alarme certains fans.

Kim Na-Yeon, fan coréenne de K-pop, avait l'habitude d'acheter plusieurs exemplaires du même album à chaque nouvelle sortie, dans l'espoir de trouver, glissée à l'intérieur, un "selfie" de l'une de ses stars préférées.

Grâce à des récompenses telles que l'édition limitée de "cartes-photos" des chanteurs ou de "bons" pour un appel vidéo avec l'un d'eux, les maisons de disque incitent les fans de K-pop à acheter davantage de CD.

Au fil des ans, les étagères de Kim Na-Yeon se sont retrouvées remplies de CD, ce qui l'a amenée à s'interroger sur l'impact environnemental de cette habitude de consommation.

"Chaque album, en fait, est un billet de loterie", résume à l'AFP Roza De Jong, une autre fan de K-pop.

D'après elle, il est "courant de

voir des piles d'albums en plastique empilés dans les escaliers et éparpillés dans les rues de Séoul", les fans les achetant uniquement pour trouver une photo ou un ticket.

Les albums sortent aussi parfois avec des couvertures différentes.

"Nous appelons tout cela de l'exploitation marketing", déplore Kim Na-Yeon, accusant les labels de musique de "manipuler" l'amour des fans pour leurs artistes.

Plus de 115 millions de CD de K-pop ont été vendus en 2023. C'est la première fois dans l'histoire de cette industrie que les ventes dépassent la barre des 100 millions.

Il s'agit d'un bond de 50% par rapport à l'année précédente, même si les consommateurs préférèrent désormais écouter de la musique en streaming, plutôt que d'acheter des disques physiques.

Les chiffres ont également grimpé en flèche pendant la pandémie de Covid, les experts estimant que les labels se sont tournés vers les ventes pour compenser le manque de revenus des tournées.

HYBE, l'agence du groupe phare BTS, a déclaré à l'AFP avoir fait des



efforts pour l'environnement.

"Nous utilisons des matériaux respectueux de l'environnement pour nos albums, nos publications vidéo et nos marchandises officielles en réduisant les plastiques", a répondu HYBE à l'AFP.

Pourtant, les CD "sont fabriqués à partir de matériaux qu'il est très difficile de recycler" et "cela m'a fait réfléchir à la quantité de carbone émise pour les produire ou s'en débarrasser", explique Kim Na-Yeon.

Conçus en polycarbonate, ils peuvent être recyclés mais uniquement grâce à un processus de traitement spécial qui empêche les gaz toxiques d'être libérés dans l'environnement.

En plus de l'emballage en plastique, la production d'un CD génère environ 500 grammes d'émissions de carbone, selon une étude d'impact environnemental réalisée par l'université britannique de Keele.

Si l'on se réfère aux ventes heb-

domadaires d'un groupe de K-pop de premier plan, cela pourrait représenter "l'équivalent des émissions produites par 74 vols autour de la Terre", affirme Kim Na-Yeon.

Pour décourager la fabrication et l'achat de CD, le ministère sud-coréen de l'Environnement a commencé à imposer une pénalité en 2003.

L'année dernière, les labels ont dû payer environ 2,0 milliards de won (plus de 246 millions d'euros), a indiqué Yoon Hye-rin, directeur adjoint de la division de la politique de circulation des ressources au ministère de l'Environnement.

Cette année, la Corée du Sud est l'hôte des négociations de l'ONU sur un traité mondial contre la pollution plastique qui se sont ouvertes lundi à Busan.

Tout en s'en prenant aux maisons de disque, Kim Na-Yeon a déclaré qu'elle ne boycotterait pas les artistes pour autant.

"Ce ne sont pas eux qui sont au courant ou décident du plan marketing", et chaque fan voulant "voir son artiste prospérer, le boycott n'est donc pas une option", a-t-elle dit.

Recettes

Bouchées à la noix



Ingrédients :

250g de farine blanche,
1 cuillère à café de cannelle en poudre,
1 cuillère à café de levure chimique,
1 pincée de noix de muscade râpée,
1 pincée de sel,
120g de beurre,
1 œuf,
70g de sucre,
1 tasse de café fort préparé au préalable,
Du cacao et de la noix de coco pour enrober.

Préparation :

Pétrir ensemble tous les ingrédients de la pâte. Former un rouleau d'environ 3 cm de diamètre, l'envelopper dans du film alimentaire et laisser reposer au frigo au moins 3 heures.

Découper ensuite en tranches d'environ 1 cm d'épaisseur et former des boules. Poser les boules sur la plaque à pâtisserie recouverte de papier sulfurisé en aplatisant légèrement.

Une fois cuites, humidifier légèrement les bouchées avec du café et enrober-les tantôt de cacao tantôt de noix de coco.

Au Kenya, les abeilles comme solution au conflit entre éléphants et êtres humains

"**A**vant, nous détestions vraiment les éléphants," reconnaît l'agricultrice kényenne Charity Mwangome en prenant une pause à l'ombre d'un baobab. Et pourtant : les abeilles, qui bourdonnent à l'arrière, l'ont aidée à adoucir son animosité.

Les éléphants ont souvent réduit à néant des mois de travail sur ses terres agricoles, situées entre deux parties du parc national de Tsavo. Adorés des touristes - qui contribuent à environ 10% du PIB du Kenya -, ils sont détestés par la plupart des agriculteurs, qui représentent un secteur-clé de l'économie.

Au Kenya, la protection des pachydermes a été un succès retentissant : à Tsavo, le nombre d'éléphants est passé d'environ 6.000 au milieu des années 1990 à près de 15.000 en 2021, selon le Kenya Wildlife Service (KWS).

Mais la population humaine s'est, elle aussi développée, empiétant sur les pâturages et les voies de migration des troupeaux.

Et les affrontements résultant de ces développements sont en train de devenir la première cause de mortalité des mammifères, selon KWS.

Mme Mwangome, qui s'était vue refuser toute indemnisation pour la perte de ses récoltes, admet avoir été en colère contre les défenseurs de l'environnement.

Jusqu'à ce que l'association de protection de l'environnement Save the Elephants lui propose une solution inattendue : tenir à l'écart ces animaux parmi les plus imposants de la faune grâce à des bêtes minuscules : les abeilles africaines.

Des clôtures formées de ruches protègent aujourd'hui plusieurs parcelles locales, dont celle de Mme Mwangome.

En haute saison des récoltes, dans 86% des cas, les éléphants évitent les fermes où vivent ces abeilles, selon une étude publiée le mois dernier.

"Les clôtures de ruches sont venues à notre secours", résume l'agricultrice.

Le grondement sourd de 70.000 abeilles fait fuir un éléphant de six tonnes, mais Loise Kawira ôte dans le plus grand calme un plateau d'une ruche pour montrer les rayons complexes formés par la cire et le miel.

Mme Kawira, qui a rejoint Save the Elephants en 2021 en tant que consultante en apiculture, forme et encadre les agriculteurs dans ce manie-

ment délicat. Les parcelles des 49 agriculteurs soutenus par le projet sont entourées de 15 ruches connectées.

Chacune est suspendue à un fil graissé à quelques mètres du sol, permettant de les protéger des blaireaux et

des insectes. Ce qui signifie également qu'elles tremblent lorsqu'elles sont dérangées par un éléphant affamé.

"Une fois que les éléphants entendent le bruit des abeilles et l'odeur, ils s'enfuient", explique Loise Kawira à l'AFP.

Cette méthode s'est révélée efficace, mais les sécheresses récentes, aggravées par le changement climatique, sont un défi.

"À cause de la chaleur totale, de la sécheresse, les abeilles se sont enfuies", dit Mme Kawira.

L'installation de ruches est également coûteuse (environ 150.000 shillings kényans, soit 1.090 euros), bien au-delà des moyens des agriculteurs, même si leurs promoteurs assurent que la méthode reste moins chère que les clôtures électriques.

Quelques instants après l'arrivée de l'AFP à la ferme de Mwanajuma Kibula, qui jouxte l'un des parcs de Tsavo, sa clôture de ruches a repoussé un éléphant.

Le pachyderme de cinq tonnes, dont la peau était recouverte de boue rouge, s'est précipité dans la zone avant de faire demi-tour brusquement.

"Je sais que mes cultures sont protégées", souligne-t-elle avec un soulagement perceptible.